

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

**Etaient présents :** **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazeroles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilly-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilly-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Etaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit :**

M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : Mme Julie CHETTOUH

**Procurations de vote** : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bonsoir à tous. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de vous installer pour que nous puissions commencer la séance. Merci beaucoup.

Je voudrais commencer par un point important pour moi. Nous allons proposer d'accueillir une association qui nous tient tous à cœur, qui va se présenter, qui a pour mission essentielle d'aller en Ukraine. Nous sommes aujourd'hui sur une actualité d'autant plus cuisante, la situation est vraiment extrêmement tendue. Il nous semblait important de pouvoir vous inviter. En effet, nous avons eu l'opportunité d'offrir un bus. Vous allez nous expliquer en quoi ce don était important, en quoi il a du sens, que c'est opérationnel, parce que nous avons besoin de savoir comment nous pouvons aider.

Il nous est déjà arrivé d'attribuer des subventions à des projets qui n'ont pas lieu. J'ai notamment en tête des subventions il y a 15 ans. Cela peut être pour des projets qui n'aboutissent pas non pas à cause de malversation, mais parce que l'objet arrive très tard et n'aboutit pas. Dans votre cas, nous sommes dans un projet extrêmement concret très rapidement et très opérationnel. Cela nous paraissait donc intéressant à mettre en place. Il s'agit bien de l'association Les Convois Solidaires que vous connaissez tous.

## PRÉAMBULE

### Présentation de l'association Les Convois Solidaires

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous propose de commencer cette séance avec une présentation de l'association.

*S'adressant à Daniel FEDERSPIEL.* Je vous remercie d'être parmi nous ce soir.

**M. FEDERSPIEL.**- Merci beaucoup à toutes et à tous de nous inviter. Vous connaissez plus ou moins Les Convois Solidaires. Nous œuvrons depuis le 26 février 2022. Nous sommes partis à 25 ou 26 véhicules en mars 2022, et depuis, nous n'arrêtons pas. Nous avons déjà convoyé 312 t de matériel médical, hygiène et nourriture depuis février 2022, pour un équivalent montant global de 2,8 M€. Dernièrement, nous avons conduit une ambulance au nord de Kharkiv, à Illintsi. Nous avons conduit un

camion de pompier jusqu'à Kramatorsk en mai 2024 et nous avons eu le plaisir de pouvoir emmener le bus que nous a donné Grand Besançon Métropole en septembre 2023. L'idée de bus venait de notre vice-présidente Emmanuelle DUBOIS et Sacha LEVIEUX qui étaient partis avec le Docteur GAYET et Pierre-Charles HENRY à Lviv en novembre 2022. Lorsqu'ils sont revenus, ils ont dit « il faut faire quelque chose au niveau médical. Les villes sont désertées par les hommes. Les hommes, les médecins et les infirmiers sont au front. On va donc essayer d'apporter une aide médicale sur place ».

La première idée était d'avoir entre Besançon et l'Ukraine un bus et un pont d'infirmiers et de médecins qui iraient réapprovisionner en matériel médical et en médicaments en bus. Cette idée a été rapidement arrêtée, car l'Agence Régionale de Santé ne permet pas aujourd'hui d'apporter et de transporter des médicaments. Nous nous sommes donc retournés vers l'option d'un bus médical qui irait sillonner les campagnes. Après plusieurs démarches, nous avons eu un contact avec un village au sud d'Ouman, à mi-chemin entre Odessa et Kiev, le village de Liubashivka. Le chirurgien directeur de l'hôpital Monsieur Dmytro FOMIN, a demandé l'autorisation à la mairie de pouvoir recevoir le bus et de l'entretenir.

À partir de là, comme vous le voyez sur les photos, nous avons fait appel à la société Bourgeois à Velesmes-Essarts. Monsieur BOURGEOIS a très gentiment soulevé le bus avec quatre chariots élévateurs. Le camion avec plateau s'est reculé et le bus a été déposé dessus. Monsieur BOURGEOIS lui-même a conduit un des chariots élévateurs, ce qui est très beau dans cette histoire. Effectivement, le bus n'était pas apte à rouler sur une distance de 1 700 ou 1 800 km pour aller sur place. Le bus a donc été posé sur le plateau. Il faut savoir que le plateau nous a été conseillé par la société LDI à Devecey. Nous avons fait une recherche de devis pour trouver la meilleure solution. Le bus a été posé sur le plateau. Les rétroviseurs ont été démontés dans la mesure où nous n'avons pas le droit de dépasser 2,40 m de largeur et 4 m de hauteur pour rouler en Allemagne. Le bus est donc parti un vendredi après-midi. Nous sommes partis ensuite à quatre véhicules, trois véhicules personnels et un véhicule de 12 m<sup>3</sup> que nous a proposé la société JPL à Devecey. Nous sommes donc partis à quatre véhicules pour rejoindre le bus le lundi matin 6 août à Lviv.

Vous voyez sur les photos la descente du bus du plateau. Le bus mesure 13 m de long, le plateau a une hauteur de 80 cm. Il a fallu parvenir à descendre le bus sans que l'avant du bus touche le sol pendant que l'arrière du bus touche encore le plateau. Les Polonais de la frontière et les Ukrainiens sont vraiment réalistes, ils ont les pieds sur terre, ils sont débrouillards. Ils n'ont pas de chariot élévateur suffisant pour lever le bus. Avec des rampes, des morceaux de bois, des plateaux, ils sont parvenus à faire descendre le bus.

Vous avez dans la salle Monsieur Yves ROY qui a travaillé chez Keolis. Il a conduit le bus qui était encore en service sur Besançon. Il a été tout le temps à la manœuvre pour pouvoir le descendre du camion et le remonter sur les autres camions. Vous voyez Monsieur Yves ROY conduire. Une longueur de 13 m, cela ne paraît pas beaucoup, mais la garde au sol du bus mesure 18 cm. Imaginez sur 18 cm. Nous sommes passés parfois au millimètre près pour descendre le bus et pour ne pas que le bus touche le sol. Comme je vous le disais, les Polonais et les Ukrainiens sont très débrouillards. On prend des morceaux de bois, on cale, on discute, on recule, on remonte, on avance, et finalement, on arrive à descendre le bus du camion.

Nous avons vu deux charmantes auto-stoppeuses qui venaient de Besançon. Madame Elisabeth et Madame Marie-Astrid qui faisaient du stop ont fait partie du convoi. Nous les avons prises en stop et nous avons conduit le bus sur environ 110 km. Yves boit un petit remontant avant de partir. Ensuite, nous passons la frontière. Nous roulons en convoi. Le bus est à l'arrière. Nous roulons ensemble. Un cinquième véhicule est déjà parti directement à Lviv pour travailler avec la Sécurité civile de Lviv dans la formation de pilotes de drone pour secourir les gens dans les fumées dans les décombres. Vous voyez à gauche de la photo le panneau « Ukraina ». Nous arrivons en Ukraine.

Le bus qui a pour plaque d'immatriculation « CX-852-RK » quitte l'Europe et rentre en Ukraine. Le bus tel que vous le voyez sur cette photo est déjà en Ukraine. Nous avons quelques démarches administratives à faire. Ensuite, nous allons à Lviv et nous retrouvons une équipe qui va charger le bus sur le plateau rouge. L'inconvénient est que la remorque est plus haute que le plancher du bus. Nous n'avons donc aucun moyen de reculer le bus pour le positionner sur le plateau. Nous avons juste quelques rails très souples, très fragiles, très étroits, quelques morceaux de bois qui les supportent. On recule, les rampes plient sous le poids du bus qui pèse 17 t. En effet, nous l'avons rempli de nourritures

entérales et de matériel médical. Les rampes plient, ce qui ne dérange pas. Nous y arrivons, nous continuons, nous passons entre deux et quatre heures sous la pluie, mais les Ukrainiens étaient tellement contents de voir le bus qu'ils n'ont pas lâché prise et ils sont arrivés à monter le bus. Vous voyez qu'à l'arrière, le bus touche presque le plateau, alors qu'à l'avant, il n'est pas encore monté. Il doit encore reculer de 2,50 m.

Les rails de montée sont très souples. Comme dirait Yves, on va « pendre » le bus, c'est-à-dire l'accrocher par l'arrière. Finalement, les rampes ont cédé et le bus s'est immobilisé sur le plateau. Il n'y a pas de moyen d'avancer ni de reculer sans déchirer l'arrière et le dessous du bus, mais ce n'est pas un problème. Les Ukrainiens sanglent le bus et le transportent toute la nuit. Arrivés à Liubashivka, ils n'ont pas d'autre solution que de trouver deux grosses grues pour soulever le bus, ce qu'ils ont fait. Effectivement, certains se sont amusés ! Nous avons collé un drapeau ukrainien à l'arrière du bus. Le bus est ainsi devenu ukrainien, les papiers ont été signés, la carte grise tamponnée par la douane. Le bus n'appartient plus à l'Europe, il appartient à l'Ukraine. Dire que le bus est ukrainien signifie qu'aujourd'hui, il est dans le village de Liubashivka, en plein centre de l'Ukraine.

Avant l'agression de l'Ukraine par la Russie, une espèce de regroupement des milieux médicaux se faisait déjà. Il n'y a pas d'hôpital ni de centre de médecins à moins de 80 km de Liubashivka. Le bus est destiné à se déplacer toutes les semaines pendant trois jours et faire le tour à 80 km à la ronde autour de Liubashivka. Comme disent les Ukrainiens qui sont très pratiques, quand il pleut, quand il neige ou quand il y a du vent, on ferme les portes. Le bus avait été aménagé pour être un bus de démonstration lors de la création des lignes du tramway. Vous avez le chauffeur dans la cabine du bus, une salle d'attente au milieu et la salle d'examen à l'arrière du bus. En plus du bus, la société Keolis nous a donné des rampes d'accès PMR pour les personnes à mobilité réduite. Le bus date du siècle dernier, de mémoire, et l'ambulance que vous voyez est encore plus ancienne. Nous nous sommes rencontrés. Nous avons mangé quelques saucisses, parce qu'en Ukraine, on mange beaucoup de saucisses.

Sur cette nouvelle image, vous voyez à gauche Igor, le directeur adjoint de l'hôpital et l'homme au ventre un peu bedonnant est Monsieur Dmytro FOMIN, qui a tout œuvré pour que le bus arrive à l'hôpital. Cet hôpital accueille 2 000 personnes, 300 médecins et infirmières y travaillent et se déchaînent jour et nuit. Ils accueillent des soldats de retour du front et ils nous ont donné un diplôme que je vais vous lire :

« L'entreprise communale non commerciale Hôpital de soins intensifs multidisciplinaire Liubashivka, le Conseil d'Établissement de Liubashivka et l'administration du Conseil du village expriment sincèrement leur gratitude aux Convois Solidaires. Nous nous inclinons profondément et exprimons notre gratitude pour l'importante contribution humanitaire au travail et le soutien global de l'Hôpital multidisciplinaire Liubashivka lors de l'agression militaire de la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine. Nous vous souhaitons succès et inspiration dans votre travail infatigable et minutieux. »

C'est le diplôme de remerciement pour le don du bus à la commune de Liubashivka et à l'hôpital.

Madame VIGNOT, si vous le voulez bien, je vous le remets.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup.

**M. FEDERSPIEL.-** Merci à vous. Voici où arrivent vos dons, tout ce que vous nous confiez. Nous avons aujourd'hui une traçabilité à 100 %. Jusqu'en août 2023, nous nous arrêtons à la frontière polonaise. Depuis août 2023, nous allons directement sur place en Ukraine. Ne nous demandez pas si nous avons peur ou non, la question ne se pose pas. Dès que nous passons la frontière, nous ne pensons plus aux questions matérielles européennes. Il faut y aller, nous y allons ! Nous voudrions continuer à y aller et à aider. Pour cela, je me permets de solliciter Grand Besançon Métropole. Depuis deux ans, nous sommes logés dans un local de 150 m<sup>2</sup> que nous devons rendre. Nous lançons un appel. Si quelqu'un chez vous a un local, une grange à 10 km de Besançon ou dans Besançon, un bâtiment d'une surface de 100 à 150 m<sup>2</sup>, nous sommes preneurs. Sans local, nous ne pouvons plus collecter, donc envoyer. Si vous entendez parler de quelque chose, n'hésitez pas, parlez-nous-en. Nous n'avons pas le couteau sous la gorge pour partir. Notre bailleur actuel est très gentil, il nous apporte une aide magnifique depuis deux ans. Il se décourage pour trouver une solution, mais il n'y parvient pas aujourd'hui. Il souhaite donc récupérer son local pour stocker des véhicules de fonction pour son entreprise.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Le message est bien passé. Je propose que nous nous levions et que nous vous remercions pour le travail que vous faites. Vous êtes vraiment un soutien pour toutes les personnes qui souffrent. Je veux parler non seulement de l'Ukraine, mais aussi de bien d'autres pays qui subissent aujourd'hui les guerres. Il ne faut jamais l'oublier. C'est vraiment un très beau geste de solidarité. C'est avec un grand honneur que je reçois ce témoignage de la part de cette commune. J'espère que cet hôpital pourra œuvrer auprès des blessés. Merci à vous pour tant de générosité. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. FEDERSPIEL.-** Je vous lance juste encore un dernier appel. La Mairie de Liubashivka va s'occuper de l'entretien du bus. Un bus, c'est de la maintenance, un chauffeur. Ce sont des réparations. Les routes ukrainiennes ne sont pas très belles. Quand on roule en Ukraine en dehors de ce que l'on peut appeler « les grandes routes », on craint tous les mètres que les suspensions lâchent. Vous avez des trous gros comme des chaises en plein milieu de la route. Vous avez des routes sur lesquelles on roule à 30 km/h. Cela nous prend 10 h pour faire 300 km, mais on y arrive. Par conséquent, le bus va rouler dessus. La Mairie de Liubashivka s'investit beaucoup pour entretenir ce bus très important à 80 km à la ronde. Le maire de Liubashivka est venu nous demander si une commune de la région du Grand Besançon voulait un jour faire un partenariat. Si tel était le cas, il serait très content de vous accueillir. Je ne sais pas de quel type de partenariat il s'agit, mais nous pouvons en discuter avec lui et faire l'intermédiaire. C'est là ma dernière sollicitation.

Nous proposons de préparer, si vous le pouvez, si vous le voulez, un voyage de 5 jours avec des élus de Besançon, de Grand Besançon Métropole pour faire un aller-retour à Liubashivka, puis à Odessa. En effet, nous travaillons beaucoup avec Odessa, avec un centre d'enfants qui ont des troubles psychomoteurs et toute une équipe qui tisse des filets de camouflage. Si vous voulez que nous organisions pour vous un déplacement de 5 jours en Ukraine, nous pouvons le faire. Aujourd'hui, nous avons les contacts permettant de sécuriser ce genre de voyage, et dans ce genre de voyage, nous avons aussi des recommandations et des laissez-passer officiels des différents gouverneurs, des différents oblasts. Aujourd'hui, nous avons quelques connaissances et nous pouvons vous aider sur le sujet. Merci beaucoup.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci à vous pour l'ensemble de ces appels. Nous le savons, nous sommes sur un territoire extrêmement généreux. J'espère que nous trouverons une solution pour le stockage. C'est évident que c'est important. Nous allons regarder à GBM. Cela existe peut-être sur notre territoire, mais si tel est le cas, nous n'en avons pas connaissance. Quant au voyage, nous en avons parlé samedi. Je me suis dit que je le ferais bien volontiers. Nous verrons comment les choses peuvent s'organiser. Je vous invite tous à montrer tout l'intérêt que nous avons de façon très concrète à aller auprès des populations en souffrance. Merci à vous, à vos collègues et merci pour le travail que vous avez fait. Bravo !

**M. FEDERSPIEL.-** Merci à vous.

*Monsieur FEDERSPIEL quitte la séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose de poursuivre.

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose tout d'abord de désigner comme secrétaire de séance Juliette SORLIN.

Je vais ouvrir la séance du Conseil et passer par quelques points formels, si vous en êtes bien d'accord.

Nous avons bien le quorum.

*S'adressant à Mme Julie CHETTOUH. Serais-tu d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci.*

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :**

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- nomme Mme Julie CHETTOUH secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 27 juin 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit d'une prise de connaissance de ce rapport. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de prendre connaissance.

J'aurais peut-être dû commencer par une autre actualité. Je tenais à saluer Catherine BOTTERON qui aurait pu vivre aujourd'hui son dernier Conseil Communautaire, mais elle a eu un décès dans sa famille et ne pouvait pas être présente ce soir. Évidemment, nous sommes tous là à saluer ce que veut dire l'engagement d'un élu et l'importance de cet engagement. Je la remercie bien sûr pour le travail qu'elle a fait, parce que nous savons combien c'est rude et combien cet engagement peut engager une vie entière. Je voulais donc lui dire un grand merci et je sais que cela lui sera transmis.

Je voulais également prendre un temps tout à fait particulier, parce qu'il y a une autre personne pour qui c'est son dernier Conseil Communautaire. Cette personne a porté haut et fort nos institutions. Tout à l'heure, tu as retracé l'histoire du District, de la Communauté d'Agglomération et aujourd'hui de la Communauté Urbaine. Il a œuvré depuis le début à ce que nous puissions être là où nous sommes. Je parle de quelqu'un qui est ici depuis 25 ans. Il s'agit de Jean-Philippe DEMILLIER. Comme je l'ai dit encore tout à l'heure et au Conseil Municipal, combien cela peut être ingrat de devoir dire et redire tout le travail consistant à lire le droit, la loi, les dimensions juridiques, combien toutes ces dimensions font société. Lorsque nous avons quelqu'un qui nous porte, qui nous suit, qui nous accompagne et qui nous aide dans cette rudesse, bien que ce métier soit parfois ingrat, c'est malgré tout sans doute un métier passionnant. En tout cas, nous lui devons beaucoup et cela concerne plusieurs générations d'élus, car si je divise 25 par 6, cela fait beaucoup, même si je ne veux pas insister sur l'âge que cela représente. Cela dit, une chose est certaine, merci à vous, Jean-Philippe, et je tiens encore à vous remercier et à vous saluer.

*Applaudissements.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. J'étais donc sur le rapport n° 2. Il s'agit d'une prise de connaissance. Dans la mesure où il n'y a pas de question, je passe au rapport suivant.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

### **3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit d'une prise de connaissance. Je ne vois pas de question. Je vous remercie.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

### **4. Désignation de représentants dans diverses structures**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est un exercice que nous connaissons. Je soumetts au vote. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- désigne Madame Nadia GARNIER comme membre de la Commission n°5 « Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures » ;

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **5. Décision modificative n°2 de 2024**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je donne la parole à Gabriel BAULIEU.

**M. BAULIEU.-** Merci. Je vais essayer d'être rapide compte tenu de l'importance de notre ordre du jour ce soir. Il s'agit de la décision modificative n° 2 (DM2) qui comporte quelques éléments caractéristiques pour un ensemble de mouvements à hauteur de 500 000 €, avec 1 M€ en investissement sur le budget principal, 80 000 € en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement sur les budgets annexes, très précisément d'ailleurs sur le budget Chauffage urbain.

Sur le budget principal, l'élément majeur est la confirmation de la perception du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Je ne vais pas reprendre les chiffres pour ne pas rallonger la présentation, vous les avez dans le rapport. Cela étant, c'est un élément important. Vous savez que depuis plusieurs années, nous inscrivons une part de manière provisionnelle, puisque si nous sortions du dispositif, la sortie se ferait progressivement. Là, nous sommes plutôt confortés. Je précise à titre indicatif que récemment, en séminaire budgétaire, pour nos perspectives à venir, nous avons acté le fait que nous prendrions l'initiative d'intégrer le FPIC plein tarif dans nos prévisions sur la durée du PPI sur lequel nous travaillons. Faisant l'hypothèse désormais que nous sommes éloignés de la zone d'exclusion, nous voulons travailler sur cette hypothèse, ce qui nous permet d'ailleurs de renforcer nos capacités à engager des investissements.

Les autres ajustements sont dus au produit des amendes de police, en augmentation à hauteur de 273 000 €, et à la régularisation des charges locatives de la Région sur La City pour 108 000 €. Sur les dépenses, nous intégrons 655 000 € pour l'acquisition de locaux. Lorsque nous précisons « anciens locaux LIP », cela fait partie de cet ensemble dans lequel nous sommes déjà copropriétaires. Ces locaux détenus par la CCI hébergent notre Pépinière de Palente. Nous devons procéder à cette acquisition. Par la suite, il y aura sans doute des frais de mise à niveau pour la préservation de ces bâtiments.

Par ailleurs, sur le plan de l'insertion, nous apportons 100 000 € au Centre Omnisports Pierre Croppet sur des questions de modernisation d'infrastructures et la construction d'un nouveau bâtiment dédié. Nous ajoutons également 35 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation de la coupe du monde de cyclo-cross qui se tiendra en fin d'année. Je vois votre air surpris. Si je dis que c'est le 29 décembre, est-ce bien la bonne date ? C'est étonnant de l'organiser entre Noël et le Nouvel An, mais ils n'ont peur de rien.

Deux autres ajustements sont effectués sur les autorisations de programme. De cette façon, ce sera dit sur un rapport qui suit un peu plus loin, concernant des accélérations d'échéance de crédits de paiement sans changement du montant global d'autorisation de programme. Il s'agit du Programme de Renouvellement Urbain pour un total de 622 000 € afin de répondre aux besoins en matière de reconstitution de l'offre de logements et en matière de travaux d'espaces publics — vous connaissez le projet en cours — et du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2021 (vous savez que nous sommes toujours en décalage sur ce PLH, c'est inhérent même à l'action) pour 200 000 € suite à la réception des demandes de versements de subventions des bailleurs pour la production de nouveaux logements. C'est tout simplement l'exécution du programme.

À cela s'ajoutent les abondements de crédits à hauteur de 120 000 € pour les fournitures de l'atelier technique. Nous avons été un peu surpris de l'impact important de l'inflation sur les pièces détachées. Il est également proposé 10 000 € pour une étude relative au remplacement du groupe électrogène du tunnel sous la Citadelle. Nous le disons quand même, car nous voyons que ce genre d'équipement mérite à la fois attention et maintenance. Nous sommes déjà intervenus sur différents équipements. C'est sensible et soumis à des normes de sécurité draconiennes.

Nous avons également un complément de crédits déjà inscrit au BP pour la conception d'une fresque sur les savoir-faire horlogers près de la gare de la Mouillère.

S'agissant des principales modifications sur les budgets annexes, ce sont 120 000 € en investissement sur le budget Déchets suite à l'accélération du programme des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur Planoise, ainsi que 150 000 € en fonctionnement sur les besoins RH en matière de développement des collectes événementielles et de la mise en place du nouveau schéma de collecte. Si nous allons un peu plus vite que prévu, c'est plutôt bon signe dans le déploiement de nouveaux dispositifs.

Les budgets Eau et Assainissement sont respectivement abondés de 30 000 et 40 000 € en fonctionnement pour des ajustements relatifs aux mesures locales en matière de ressources humaines décidées en juin dernier.

Enfin, les crédits d'investissement, auxquels je faisais allusion tout à l'heure, du budget Chauffage urbain sont augmentés de 2,7 M€ dans le cadre de l'accélération des travaux de la première tranche d'extension du réseau de chaleur Ouest et du démarrage de la seconde tranche de ce réseau de chaleur Ouest avant la fin de l'année. Dans le cadre de ces travaux, est également inscrit le premier acompte de subventions de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) perçu à hauteur de 3,6 M€ sur un total attendu de 12 M€, montant tout à fait significatif qu'il est important de rappeler. Là également, nous nous réjouissons de ces dépenses supplémentaires qui sont tout simplement la marque d'une réalisation des travaux un peu plus rapide que prévu.

Voilà les éléments de synthèse que je tenais à souligner sur cette DM2, Présidente.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame la Présidente. Merci, Gabriel BAULIEU, pour cette présentation. Je voudrais aller plus loin un peu plus globalement dans le cadre de cette DM2. En effet, il est fait état, à un moment donné, de l'intégration de crédits à hauteur de 650 000 € correspondant à la proposition faite pour l'acquisition des locaux hébergeant la Pépinière à Palente et les anciens locaux LIP, ce qui m'amène, parce que nous ne pouvons pas échapper à cet échange ce soir, sur des explications que nous devons avoir en ce qui concerne le service économique de Grand Besançon Métropole. Nous l'avons lu, comme nous tous ici présents dans la salle : un audit a été lancé sur le service économie et faisant état aussi des deux vice-présidents rattachés qui semblaient ne pas être forcément au courant de ces éléments.

Nous voyons aussi dans d'autres articles de presse une divergence forte entre vous, Madame la Présidente, et votre deuxième vice-président Nicolas BODIN en ce qui concerne les Zones d'Activités Économiques (ZAE). Je crois que c'était la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours, dans l'Est Républicain. Je partage la divergence que Nicolas BODIN peut avoir à votre rencontre sur le manque de volonté portée dans le cadre du développement de ces zones d'activités économiques, d'autres en ayant fait état ici, ce qui montre encore une fois une problématique au niveau de la gouvernance, sujet sur lequel je ne reviendrai pas.



Maintenant, j'aimerais avoir des éléments sur ce qui se passe. C'est bien beau de lire dans la presse certains articles. Nous découvrons qu'il y a des divergences. Mais pourquoi et sur quoi lancer un audit ? Nous avons déjà évoqué ici à plusieurs reprises que la ligne n'était pas très claire, que la stratégie en matière de développement économique n'était pas clairement affichée. En reprenant les éléments, notamment ceux du mandat précédent, nous avons porté en 2019 une ligne économique qui semblait plutôt être dirigée. Nous avons aussi un projet de territoire orienté. Sauf que depuis, nous savons qu'il y a eu des événements, que des turbulences sont passées, que le Covid est passé par là, qu'il y a aussi la crise énergétique, la crise mondiale des matières premières, la crise de la main-d'œuvre, les besoins de relocalisation et nous savons bien que le monde économique va parfois plus vite que nous dans notre fonctionnement des collectivités, et aujourd'hui, nous ne voyons rien.

Certes, en mai 2022, nous avons voté le Schéma des Zones d'Activités Économiques. Et depuis ? Donc nous sommes un peu inquiets. Nous aimerions avoir des explications par rapport à tout cela. Nous ne négligeons pas et nous n'obérons pas non plus les objectifs fixés par la sobriété financière, parce que nous sommes bien sûr dans cette dynamique et dans cette logique portées par le cadre législatif qui nous est imposé aujourd'hui. Néanmoins, nous aimerions avoir votre positionnement, Présidente, par rapport à cela. En effet, lorsque je regarde ce qui se passe sur les réseaux sociaux et sur les retours que je peux avoir, je ne suis pas certain que politiquement, vous portiez aussi ce développement économique du territoire. J'en veux pour preuve la dernière réunion qui s'est tenue mi-septembre, je crois, à Saint-Vit, à laquelle vous deviez être présente pour porter le développement de cette zone d'activités sur Saint-Vit. Je ne sais pas si vous y étiez, il ne me semble pas d'après les éléments que l'on a pu me relayer. Nous ne voyons pas en vous une volonté forte apportée.

De plus, d'après les éléments de terrain que j'ai, aujourd'hui, nous avons l'impression qu'il n'y a pas de transversalité entre les différents services, c'est-à-dire que nous avons un fonctionnement en silo où il n'y a pas d'interpénétrabilité entre le service Urbanisme, le service Économie, le service Voirie, et c'est ce qui peut parfois déranger à certains endroits, à certains égards. En tout cas, je vous fais le retour du monde économique aujourd'hui qui me sollicite sur cet élément.

En termes d'organisation, nous le voyons. Je ne sais pas si Marcel FELT est là. Il me semble avoir entendu qu'il donnait son pouvoir. Marcel FET a aujourd'hui dans sa délégation le développement des ZAE, délégation rattachée à la Commission n° 06 qui doit être pilotée par Catherine BARTHELET. Quelle est la relation avec la Commission n° 02 portée par Nicolas BODIN sur le développement économique ? Nous voyons bien que cette espèce d'organisation n'est pas forcément très fluide. Il me semble qu'aujourd'hui, nous devrions avoir ce côté facilitant.

Je ne vais pas m'étendre sur d'autres sujets. Nous avons déjà débattu ici du sujet de Vesoul qui était venu communiquer, mais Vesoul ne doit pas nous faire peur, et je n'ai pas d'injure à avoir vis-à-vis de Vesoul, je respecte totalement leur engagement. Mais je crois que nous devrions rythmer le développement économique de notre territoire, de notre grand territoire et de notre engagement plus largement.

Nous voudrions avoir des explications sur tout cela, c'est-à-dire sur cet audit, sur ces divergences au niveau de la gouvernance qui aujourd'hui nous interpelle fortement. Après quatre ans et demi de fonctionnement dans cette collectivité, malheureusement, nous sommes toujours étales et c'est ce qui est inquiétant, parce que le monde économique est bien ce qui fait la vie de notre territoire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne sais pas dans quel ordre les réponses peuvent être apportées, mais une chose est certaine, Monsieur FAGAUT : je suis très heureuse d'apprendre que vous êtes le porte-parole du monde économique que j'ai côtoyé ces derniers jours quotidiennement et qui m'a amenée à envisager un certain nombre de trajectoires et d'avancées. Je tiens pour exemple le temps que j'ai passé hier avec Monsieur QUIVOGNE qui avait invité l'équivalent de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Neuchâtel, avec qui nous avons discuté volontiers des rapports et des difficultés du monde de l'industrie à évoluer. Je le dis d'autant plus que c'était intéressant que nous nous rappelions ensemble dans la soirée que la question du foncier avait été posée par exemple en Suisse depuis très longtemps. Il faudrait que je reprenne l'historique, parce que cela fait très longtemps que les Suisses ont décidé qu'il leur était impossible, y compris dans le monde de l'entreprise, de participer à un étalement qui ne serait pas le plus contraint possible. C'était vraiment intéressant.

Si vous le souhaitez, je ferai volontiers venir ici, comme j'invite régulièrement des personnalités, par exemple ce président de la Chambre de Commerce de Neuchâtel pour qu'il vienne vous dire combien il est dans des similitudes avec ce que nous vivons les uns les autres. Entre autres similitudes, il y a par exemple la question du recrutement, la difficulté en matière de recrutement, de l'image que véhicule entre autres l'industrie, avec la difficulté qu'ils ont à recruter. Il nous demandait hier soir quelles étaient les politiques que nous développons pour organiser justement ces questions du recrutement. Cela tombait bien, puisque nous étions à Micronora. Nicolas BODIN vous relatara sans doute ce qui est développé et ce que vous connaissez bien, Monsieur FAGAUT. Je veux parler du travail mené avec Cap vers l'Emploi. Nicolas BODIN vous donnera les chiffres tout à l'heure du succès rencontré lors d'un tel moment. C'est le travail dans lequel nous nous sommes engagés.

Je suis sûr que vous êtes très engagé et que vous répondez très efficacement aux besoins de l'entreprise d'avoir plus d'insertion professionnelle et plus de succès en matière de recrutement, puisque c'est votre fonction dans d'autres lieux. J'imagine donc votre efficacité. Cela étant, une chose est certaine. C'est celle pour laquelle nous nous sommes engagés et qui est finalement presque en limite de nos compétences. C'est bien aussi à travers une volonté politique d'aller sur l'insertion professionnelle et l'accompagnement de la connaissance de notre tissu industriel que nous sommes allés en soutenant ce Cap vers l'Emploi et vers la belle réussite qu'il représente. C'est le premier élément. L'autre élément concerne le travail que nous faisons en matière de visibilité et de reconnaissance du territoire d'industrie, parce que nous sommes un territoire industriel. C'est pour cette raison, alors que jusqu'à présent, nous n'étions pas dans le périmètre des Territoires d'Industrie, que j'ai conduit un travail avec les autres intercommunalités pour que nous rentrions dans une logique de territoire d'industrie.

Quels sont les objectifs de ces territoires et de ces dispositifs ? Ils sont là pour faire connaître justement la spécificité de notre territoire en matière industrielle, les besoins que nous avons, c'est-à-dire plus de visibilité, plus de dynamisme, pour mieux nous faire connaître au niveau national, voire international. Ce travail a trouvé son ouverture mardi matin, je crois, lorsque nous avons réuni un ensemble d'industriels, de formateurs et d'acteurs de l'écosystème de l'entreprise. C'était important, car nous sommes six intercommunalités à y participer aujourd'hui. Vous le savez, parce que je vous en ai déjà parlé, le binôme qui représente le Grand Besançon est constitué de moi-même en tant que présidente du Grand Besançon, donc un investissement sur la question de la dynamique de l'industrie, et Nathalie AUGÉ que vous connaissez tous, qui est issue d'une famille dans la métallurgie. Cette entreprise est extrêmement forte depuis longtemps et inscrite sur notre territoire.

Nathalie AUGÉ a d'ailleurs sollicité Nicolas BODIN pour travailler en toute intelligence avec les autres territoires sur la façon de gérer le foncier et le parc naturel du Haut-Doubs, en nous interrogeant par exemple sur les baux à construction et pour voir dans quelles mesures nous devrions ou pourrions continuer à travailler sur ces pistes. C'est important, parce que l'avenir consiste sans doute à savoir quels sont les outils juridiques, statutaires que nous pourrions développer sur nos territoires pour aider à l'implantation industrielle.

Sur la question de l'offre foncière pour accueillir l'entreprise, vous avez raison. Nous avons voté un schéma de zones d'activités qui a été présenté en plusieurs phases. Nous avons acté une première phase qui proposait 90 ha de foncier économique, 70 ha en priorité en phase 1 et 20 ha en priorité 2. Au vu de la dynamique dans laquelle nous sommes, de la dynamique et en même temps des freins que nous connaissons tous, parce que pour développer les zones d'activités, il est nécessaire de viabiliser, par exemple, l'ensemble des parcelles, de les aménager, nous devons auparavant développer un certain nombre d'études. Du coup, certaines zones pourraient ne pas avancer aussi rapidement que ce que nous aurions imaginé au départ, lorsque le schéma a été adopté. Nous avons décidé d'enclencher la phase 2 avant même d'avoir terminé la phase 1. Cela signifie que les études sont en train de se mettre en route et viendront sans doute dans les délibérations prochainement, pour que nous puissions aller plus rapidement sur 90 ha, soit 70 ha sur ce qui avait été délibéré ici et 20 ha mis en priorité 2. Cela a été évidemment présenté à Catherine BARTHELET, Nicolas BODIN et Marcel FELT.

Quand je dis cela, cela démontre bien que toutes ces questions sont travaillées en transversalité. Je le dis d'autant plus que ce travail se fait dans le cadre d'un groupe auquel je ne participe pas, parce que des élus y travaillent, délibèrent. D'ailleurs, ils allaient donner la production du premier schéma sur lequel il y a un retour aujourd'hui. Un travail consiste à envisager que les évolutions puissent se faire autrement. Nous sommes bien dans une transversalité dans la mesure où c'est transcrit dans le cadre

du PLUi (Plan Local Urbain intercommunal) et du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui sont envisagés. En effet, ces deux plans, ces deux schémas doivent être adoptés dans le courant de l'année 2025-2026. En tout cas, ces plans avancent. Ils ont fait l'objet de nombreuses rencontres et ont été présentés dans leur dynamique, dans leur trajectoire, lors d'une conférence des maires la semaine dernière.

Dans le cadre des réflexions sur le PLUi, ce sont 27 ha nouveaux hors stratégie ZAE identifiés comme ayant une vocation économique et qui pourraient intégrer un schéma futur qui sera présenté très bientôt ici, j'en suis sûr, et en tout cas dans les commissions auparavant.

Je vous avais déjà présenté un certain nombre de chiffres il y a quelques mois, voire quelques années, démontrant que contrairement à ce qu'il était dit, redit et répété, parce qu'on se dit qu'en répétant, les gens qui nous écoutent l'enregistreront comme une vérité, pour être dans les chiffres réels, je vais juste relater ce qui est de l'ordre de la cession du foncier des zones d'activités. En 2014, 10 projets ont fait l'objet de cessions, soit 51 213 m<sup>2</sup>. En 2015, ce sont 7 projets (60 575 m<sup>2</sup>), 58 000 m<sup>2</sup> en 2016, 28 000 m<sup>2</sup> en 2017, 8 000 m<sup>2</sup> en 2018 – excusez-moi, je n'étais pas présidente – 4 000 m<sup>2</sup> en 2019, 114 000 m<sup>2</sup> en 2020, mais je n'y suis pour rien. Néanmoins, nous voyons que de nouvelles zones se sont ouvertes et ont permis la cession. Ce sont également 78 000 m<sup>2</sup> en 2021 et nous sommes aujourd'hui sur 21 000 m<sup>2</sup> en 2022, c'est-à-dire que nous revenons sur une moyenne qui montre qu'en fonction de l'avancée des zones d'activités, au fur et à mesure qu'elles s'ouvrent, les cessions sont bien dans un développement constant. Je tiens à le dire, car c'est important de rappeler les vrais chiffres, d'autant plus que je signe les cessions, que je rencontre les acteurs qui viennent s'installer sur notre territoire.

Concernant l'audit, il n'y a pas d'audit surprise pour les vice-présidents. Nous avons décidé avec Nicolas BODIN qu'au vu des enjeux que vous avez décrits, le dernier schéma économique commençait à dater. Ce n'est pas comme si nous n'avions pas vécu, et vous les avez décrits, des années de Covid, de crises énergétiques, de problèmes de fournitures de matières diverses, de crises économiques au sens large du terme, une crise sociétale avec la problématique du plein emploi et la question du recrutement. Nous avons vécu aussi des demandes qui n'ont plus le même caractère, avec un besoin de réfléchir sur un développement qui ne peut pas être le même, un développement industriel et un développement artisanal. Évidemment, cela nécessite que nous pensions non seulement une stratégie différemment, mais aussi sans doute un besoin d'organiser, parce que nous avons besoin aussi que nos Directions, notamment la Direction économique, puissent être organisées au regard de ces nouveaux objectifs. Avant de le faire, il est essentiel que nous ayons un audit pour faire un diagnostic et pour voir comment nous devons aujourd'hui envisager l'avenir de notre département d'économie.

Je pourrais vous donner d'autres éléments sans difficulté. Cela ne me pose aucun problème, mais je crois que ceux-là portent déjà un certain éclairage.

Concernant Micronora, nous avons décidé de stabiliser Micronora et pour ce faire, nous avons aidé à l'investissement important concernant la remise en état de Micropolis. Des millions d'euros ont été réinvestis. C'est la preuve que là aussi, les zones d'activités avancent. Micronora avance. Le territoire d'industrie avance. Il y a encore un événement qu'il me semble important à signaler. Comme vous le savez, je suis allée à Washington l'année dernière pour discuter de ce que les Américains appellent « la croissance inclusive ». J'étais très fière et très honorée d'avoir fait revenir 38 membres de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) pour être présents sur notre territoire, savoir de quelle croissance il est question, savoir comment nous envisagions une croissance, c'est-à-dire un développement économique au regard des enjeux actuels et un développement économique inclusif.

Je pourrais ajouter un certain nombre d'actions que je mène de part et d'autre sur le territoire, mais comme vous le savez, j'ai aussi la chance d'avoir des délégations et des vice-présidents. J'ai effectivement un vice-président que vous connaissez fort bien, que vous nommez très souvent, qui est Nicolas BODIN. Il doit pouvoir vous dire que si nous avons des débats, ce sont des débats sains, je les entends. Ils concernent par exemple la stratégie sur le foncier, si nous, collectivité, nous devons continuer — et c'est le débat que nous avons eu lors de la discussion avec la conquête que souhaitait mettre en œuvre Vesoul — à vendre un foncier systématiquement, ou envisager d'autres façons de penser le développement économique, de faire en sorte que nous restions « en maîtrise » du foncier. Cette question, qui pour l'instant n'a pas été résolue, est posée. Heureusement que nous nous la posons, car elle est posée aujourd'hui par le territoire d'industrie. Dans la mesure où nous sommes

dans un écosystème industriel que nous partageons, l'entreprise ne s'arrêtant pas à la frontière administrative, mais étant dans un écosystème, il lui importe de savoir si en fonction de la filière, cela lui permet de s'appuyer sur un ensemble lui permettant de garantir le plus possible la chaîne des valeurs sur notre territoire pour que cette valeur ajoutée soit bien une richesse de notre territoire.

Oui, je suis engagée, nous sommes engagés, vous êtes engagés dans un développement économique qui se pose des questions du 21<sup>e</sup> siècle, qui se pose les questions de la souveraineté, de quelle industrie. D'ailleurs, cela me fait penser à une dernière petite discussion que nous avons eue avec les gens de Neuchâtel. Il s'agit de nous demander finalement quel type d'industrie nous devons travailler sur notre territoire, comment nous devons envisager le développement industriel, mais ce n'est pas moi qui en parle, parce que je ne me mets pas à la place d'un chef d'entreprise, ce que je ne suis pas. Je ne sais donc pas faire de l'industrie, mais je suis quelqu'un qui sait dire ce que je sais faire ou pas. Je sais recevoir les acteurs, les partenaires, apporter une approche systémique dans une approche économique et faire en sorte que les acteurs se trouvent au mieux ici.

En dernier point, dans la mesure où il s'est passé beaucoup de choses ces derniers jours, le même jour que l'ouverture de Micronora, nous étions encore avec Nicolas BODIN l'après-midi, aux Assises de la Biothérapie. Nous avons eu le grand plaisir d'avoir contribué avec la Région à un travail pour faire reconnaître une filière encore bien méconnue sur ce territoire qui est celui de la biothérapie, qui est aussi en connexion transversale avec les microtechniques et qui nous permet aujourd'hui d'avoir une visibilité plus grande, de pouvoir avoir au niveau national une reconnaissance de ce savoir-faire, ce qu'ils n'avaient pas, de l'expertise dans laquelle nous nous trouvons. Cela nous a permis de voir annoncer que sur ce territoire, nous développerions, avec l'Établissement Français du Sang (EFS), les phases 1, 2, voire 3, c'est-à-dire les différentes phases dans la production des médicaments. Il manquera la phase 3 complète et la phase 4 qui se travaillent dans la durée et qui nous permettent d'envisager d'avoir sur notre territoire, une capacité de production de médicaments nous garantissant une souveraineté, l'accès à des médicaments d'une grande innovation, en particulier dans la question des cancers et nous permettant non seulement d'avoir accès à ces médicaments, mais aussi d'envisager une production à des coûts moindres que ceux qui nous sont imposés par les grands laboratoires internationaux.

Investir dans ce sens nous permet non seulement d'avoir des chances d'avoir cette production, mais aussi de faire en sorte que le coût des médicaments pèse beaucoup moins sur le système de santé. En effet, nous savons que pour nos CHU, la part de ces médicaments qui peut atteindre des sommes colossales pèse très lourdement dans l'équilibre de leur budget. Nous en avons conclu que c'était la preuve d'un grand dynamisme, d'une grande transversalité, car autour de la table, si je peux me permettre de le dire, il y avait bien sûr les territoires de Bourgogne-Franche-Comté qui réunissaient les différents niveaux de formation, l'enseignement supérieur, la recherche, les CHU, mais aussi les start-ups, les spin-offs, l'ensemble des entreprises aujourd'hui qui sont prêtes sur notre territoire pour constituer une force, mais ils avaient besoin de passer une étape.

Nous sommes en train de passer une étape pour pouvoir être aujourd'hui dans le viseur du national et de l'international. D'ailleurs, nous avons la chance d'avoir un gros industriel, Monsieur PARIS, qui était présent et qui a présenté justement l'écosystème du Wisconsin. Il nous a enchantés en nous disant combien il pensait pouvoir développer des liens entre les États-Unis et la France à travers notre territoire, notre Temis Santé entre autres, et surtout à travers l'ensemble des chercheurs et des têtes pensantes que nous avons sur notre territoire. Je vous le dis, non seulement nous avons déjà révélé ce que nous savons faire, mais nous avons vu que nous avons énormément de potentiel et qu'il « suffisait » d'investir et de porter malgré tout un certain nombre de risques, car dans cette aventure, c'est aussi savoir porter les risques, les partager. Nous étions ensemble pour travailler dans ce sens. C'est un autre volet. Je pourrais vous en développer d'autres, mais je pense que nous n'allons pas passer le Conseil Communautaire à développer cette approche. Cela étant, si un jour, vous le souhaitez, nous saurons volontiers le travailler dans un temps tout à fait spécifique.

*S'adressant à Nicolas BODIN. Nicolas, souhaites-tu intervenir ?*

**M. BODIN.-** Oui. Il y a plusieurs points sur lesquels je voulais m'exprimer. Le premier concerne l'importance de l'économie. Très souvent, il y a plusieurs enjeux derrière l'économie, à la fois la notion d'emploi, de population, et vous imaginez que sans économie, en termes de baisse de population, les impacts seraient directs, notamment en termes d'utilisation de nos commerces, par exemple, ou de

remplissage des différentes classes dans les écoles des communes. L'économie représente également un volet de fiscalité. Je pense notamment au versement mobilité qui permet de financer une partie de nos transports en commun. Nous avons une chance énorme sur notre territoire, puisque nous avons comme compétence particulière et spécifique les microtechniques. C'est très ancien, cela date de la Révolution française. Lorsque vous regardez un savoir-faire comme il y a dans un salon proche de chez nous, Micronora, c'est exceptionnel, cela n'a lieu qu'à Besançon et cela ne peut avoir lieu qu'à Besançon. Derrière cela, il y a des enjeux, notamment de souveraineté, parce que nous sommes les seuls ici en Europe à avoir cette capacité à maîtriser et à fabriquer des petits objets. D'un point de vue sanitaire et de la défense, c'est extrêmement important.

S'agissant de la situation économique sur le Grand Besançon, lorsque nous regardons ce qui s'est fait entre 2010 et 2020, nous pouvons constater que par rapport aux autres agglomérations, globalement, alors même que nous sommes la Région la plus industrielle de France rapportée à la population, globalement, nous avons construit très peu d'usines sur notre territoire, beaucoup moins que la moyenne nationale, la moyenne nationale des agglomérations de notre taille représentant 30 % de ce qu'elles ont urbanisé, contre seulement 20 % pour ce qui nous concerne. Cela ne date pas d'il y a deux ou trois ans, mais d'il y a environ une quinzaine d'années. Je défends donc qu'au niveau des textes importants sur lesquels nous travaillons, c'est-à-dire à la fois le PLUi et le SCoT, nous fassions davantage pour l'économie, car je crois que le développement ou le maintien de l'attractivité de notre territoire passera par ce maintien et ce développement. C'est en cours. La présidente vous a dit que des hectares supplémentaires allaient être consacrés aux ZAE dans le futur schéma.

Il y a également différents enjeux par rapport à l'économie. Nous avons beaucoup parlé de la réindustrialisation. Il y a deux ans, vous avez voté pour les élections présidentielles. Tous les candidats de l'extrême gauche à l'extrême droite se sont prononcés en faveur de la relocalisation et nous voyons qu'actuellement, le problème majeur est plutôt celui du recrutement. Le recrutement a une grande importance par rapport à nos industriels. Si nous regardons la réalité actuelle de notre économie, nous connaissons plutôt un ralentissement dans les prochains mois dans quasiment toutes les filières pour différentes raisons, parce qu'il y a une crise du logement en Chine, parce que l'élection américaine va passer, parce qu'il y a eu l'augmentation de l'énergie et parce que globalement, il y a un problème de recrutement. Cela aura ainsi des conséquences aussi pour notre territoire, mais le développement économique du Grand Besançon risque lui aussi d'être freiné.

Pour revenir à la stratégie des filières d'excellence, nous en avons depuis plusieurs années et elles continuent à être d'excellence, que ce soit la billettique, l'aéronautique, ou encore l'automobile. Je parle de l'automobile, parce que c'est typique de ce secteur qui, globalement, représente énormément d'emplois. Nous avons beaucoup parlé de l'électrification, et en ce moment, il y a un gros doute entre l'électrification, le moteur thermique et le moteur hybride. Tous les sous-traitants que nous avons sur notre territoire sont un peu perdus, parce que globalement, par rapport aux grands donneurs d'ordre, il y a une grosse hésitation sur la politique à mener, et cela se ressent y compris chez nous. En même temps, avec ces filières d'excellence, on ne s'ancre pas uniquement dans le passé. Ce sont également des filières d'avenir.

La présidente a parlé des biothérapies. Effectivement, la Région, avec Marie-Guite DUFAY, a présenté mercredi la feuille de route sur les biothérapies. Au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté, nous avons vraiment un rôle à jouer et là aussi, ce n'est pas uniquement de la biologie, mais c'est possible dans notre Région, parce que nous sommes compétents dans le domaine des microtechniques. Il y a donc des choses que l'on ne pourra faire qu'ici et c'est possible, parce que nous maîtrisons globalement les microtechniques. De plus, un domaine comme celui de la défense est malheureusement en pleine croissance pour les raisons que vous connaissez parfaitement. Là aussi, notre pôle de compétitivité travaille beaucoup sur ce sujet.

Au niveau de la création des entreprises, lors du dernier Conseil, je vous ai parlé des pépinières. Nous pouvons constater que leur taux de remplissage est quasiment de 100 %. Sur le domaine de l'insertion, s'est tenu aujourd'hui le forum Cap vers l'Emploi. Entre 3 800 et 4 000 personnes se sont déplacées à Micropolis, sur le même site que Micronora, pour pouvoir répondre potentiellement à 1 000 offres proposées par différents acteurs. Environ 150 entreprises, acteurs de formation, ou collectivités proposaient des emplois.

Sur les zones d'activités économiques, il reste potentiellement 22 ha bruts disponibles sur notre territoire, sachant que si nous respectons la trajectoire du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), nous devons potentiellement consommer 5 ha/an. Par conséquent, avec 22,8 ha, nous avons potentiellement un répit de quatre ans. Nous serons donc potentiellement en 2028, sachant que nous aurons la sortie de Champs-Pusy à Pelousey fin 2026, de Champs-Chevaux sur la commune de Saint-Vit début 2028, celle de la zone de Marchaux-Chaufontaine courant 2028. Dans ce que nous nous disons, globalement, le droit de l'environnement a pris énormément de poids ces dernières années, ce qui est très bien, mais cela signifie que le droit de l'urbanisme en a pris potentiellement moins. Il y a donc une obligation de réaliser des études. J'ai moi-même été étonné lorsque j'ai présenté cela à Champs-Chevaux. Il y a bien une dizaine d'études différentes obligatoires avant de pouvoir réaliser une ZAE. Le service Économie et GBM, bien évidemment, respectent tout ce qui est demandé par l'État notamment.

En conclusion, nous avons une force très particulière sur notre territoire, les microtechniques et la micromécanique. Nous sommes une région extrêmement industrielle. En revanche, il existe une concurrence entre territoires. Il faut aborder cette concurrence et il ne faut pas globalement accepter de voir des choses partir ailleurs, car nous avons des atouts ici. S'ils ne se réalisent pas ici, ils ne seront pas forcément réalisés, car il n'y a pas d'autres endroits en France où l'on serait capable de les réaliser et cela se ferait à l'autre bout du monde. Si nous souhaitons un développement local, que ce soit en termes d'emploi ou en termes de souveraineté, il faut que cela se passe à Besançon.

J'ajoute un mot sur l'audit. Je regrette surtout son coût. Je suis toujours d'accord avec le principe des audits, mais pour un audit organisationnel, le coût me semble trop élevé. Je n'en connais pas les conclusions pour l'instant. Je crois que nous les aurons au cours du mois d'octobre. J'espère que cela permettra potentiellement de réorganiser notre service, puisque, comme je vous l'avais précisé, de nouvelles filières apparaissent. Je vous ai parlé des biothérapies, de la défense, mais je pourrais parler également du numérique, dans la mesure où il y a toujours le projet du Temis Numérique à Planoise qui devrait sortir d'ici 2027. Un service comme le service Économie doit aussi évoluer avec son temps. Il faut donc réussir globalement à mettre tout cela en cohérence. Je pense que l'avenir du Grand Besançon, c'est l'économie. C'était notre passé, mais c'est surtout notre avenir.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est drôlement bien de la part du vice-président de l'économie. *Rires.* C'est rassurant. Aurélien ?

**M. LAROPPE.-** Les explications sont très complètes. Néanmoins, je voulais effectivement rebondir sur la vision urbanistique qui est en lien avec la vision économique dans la mesure où c'est le deuxième consommateur d'espaces à construire derrière l'habitat.

Juste avant, je voulais revenir sur quelques points évoqués par Monsieur FAGAUT. Il a évoqué la transversalité qui apparemment serait mauvaise entre le service Économie, l'Urbanisme et la Voirie. Je ne vais pas « balancer » de telles phrases, mais je vais juste citer des faits et vous ferez ensuite votre propre analyse. Au début de ce mandat, pour justement travailler la transversalité, une commission concernant tous les permis d'aménager sur toute l'agglomération a été mise en place pour que les trois services cités préalablement se réunissent et travaillent ensemble. La même chose a été mise en place sur l'ensemble des permis de construire. Dès qu'un permis de construire d'ampleur est travaillé, une commission se réunit et travaille sur les sujets d'urbanisme, de voirie et d'économie. Cela montre donc une certaine transversalité.

Il y a un deuxième élément assez récent. La directrice de l'Urbanisme opérationnel qui vient d'être recrutée à son poste il y a quelques mois vient du service Économie. En termes de transversalité, nous sommes « au top du top », c'est-à-dire que nous prenons des personnes d'un service pour les mettre dans un autre. Elles ont donc le cœur de métier du service initial et elles connaissent le cœur de métier du service dans lequel elles vont. En termes de transversalité, nous sommes plutôt bons. C'est juste sur l'aspect technique. Ensuite, sur la transversalité politique, dans un COPIL, il y a eu une modification des hectares industriels et économiques demandés suite à différentes remarques faites au sein de cette instance. Ils se sont réunis durant l'été. La semaine dernière, cela a été intégré au sein du document en construction du PLUi. En l'espace de deux mois, d'un point de vue politique, il y a eu effectivement une demande de mettre plus de ZAE et cela a été implémenté directement dans le PLUi. La transversalité me semble donc bonne.

Excusez-moi, je m'arrête sur cela. En soi, ce n'est pas du tout stratégique pour notre agglomération, mais étant donné que l'on dit que la transversalité est mauvaise au sein de notre agglomération, c'est mal dirigé, etc., je voulais juste redonner quelques faits complètement vérifiables, bien entendu.

S'agissant de la vision du développement économique, je partage les propos de la présidente et de Nicolas BODIN. L'économie fait vivre notre territoire et vient développer les transports, nos actions sociales, nos actions culturelles et toutes les actions que nous faisons sur un territoire. Par ailleurs, je suis très favorable à ce que nous développons l'économie sur notre territoire. En effet, je préfère qu'une entreprise soit sur notre territoire avec une vision politique que nous défendons sur les aspects environnementaux notamment. Je trouve plus performant de travailler avec des entreprises pour leur implémenter justement des tendances politiques que nous souhaitons, plutôt qu'elles soient à l'étranger. Nous sommes donc porteurs du développement économique. Il n'y a pas de sujet sur ce point.

En revanche, comme évoqué par Nicolas BODIN, nous avons une contrainte : nous n'avons pas un nombre d'hectares illimité. C'est un vrai sujet. La question est : comment faire en sorte d'accueillir le maximum d'entreprises sur notre territoire pour avoir un développement économique fort, qui fasse du rayonnement auprès de nos habitants, et comment les implémenter dans une enveloppe limitée ? La première chose que nous avons faite là-dessus ces derniers mois est d'avoir augmenté l'enveloppe des ZAE. Deuxièmement, et je laisserai le président du SCoT intervenir sur le sujet s'il le souhaite, il y avait une réunion cette semaine au sein du bureau du SCoT sur le fait de dire que non seulement nous développons plus de ZAE que ce qui était prévu au préalable, mais en plus, nous les densifions plus. Comme cité par la présidente, pour un même nombre d'hectares, si nous avons développé 10 ha en permanence sur les dix dernières années, si demain nous développons 10 ha de ZAE, nous mettrons plus d'entreprises qu'hier. C'est un point important, car nous pouvons dénombrer le nombre d'hectares que nous allons développer. Nous pouvons regarder les chiffres, mais il faut aussi regarder la qualité et la densité que nous mettrons à l'intérieur. Nous implémentons ces éléments au sein du SCoT et au sein du PLUi. Bien entendu, il n'y a aucun sujet sur le développement économique de notre agglomération.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. LIME.-** Nous étions sur le débat du budget, et là, nous dérivons. Bien entendu, c'est aussi intéressant sur l'économie. J'ai deux choses à dire par rapport à cela. C'est toute la difficulté. Par rapport aux propos d'Aurélien LAROPPE, j'insiste et je rappelle que le ZAN a été voté à l'unanimité au niveau national. De temps en temps, nous votons tous — je me mets dedans — des choses au niveau national, mais lorsqu'il faut les appliquer au niveau local, cela devient un peu plus compliqué. À un moment donné, je pense que tout le monde partage ici le développement économique avec tout ce que cela peut comporter. Je ne vois personne dans cette instance dire qu'il ne faut pas faire de développement économique, mais si nous prenons des hectares sur le développement économique, il faudra les prendre sur d'autres.

Au fur et à mesure du temps, nous nous sommes aperçus que nous avons de moins en moins d'hectares disponibles pour les prochaines années avec tout ce que cela peut comporter. Il faudra donc faire des choix et lorsque l'on prend ce type de décision, il faudra aussi expliquer à notre population qu'ils ne construiront plus sur des terrains comme ils construisaient jusqu'à maintenant. C'est le deuxième enjeu et je ne suis pas obligatoirement sûr que tous nos élus soient enthousiastes pour aller expliquer la concentration dans tous nos villages et villes. Je rappelle que nous rencontrons les mêmes problèmes sur la ville. Ce ne sont pas uniquement des problèmes de village. Lorsque nous sommes dans une rue qui ne comporte que des petites maisons et que du jour au lendemain, il n'y a que des bâtiments, je ne suis pas sûr qu'il y ait un enthousiasme délirant de la part des quartiers. Ce n'est donc pas qu'un problème de village, c'est aussi un problème de ville.

Deuxièmement, parce que je pense que c'est important et cela a été dit par la présidente, s'agissant de Micronora, nous avons pris la compétence de Micropolis en début d'années. Les premiers engagements de GBM ont été de refaire l'intégralité de la toiture sur Micronora, dans la mesure où c'était un des éléments pour le maintien de Micronora sur Besançon. Je peux vous indiquer que trois jours avant, nous avons fini les travaux. Pour ceux qui savent ce que c'est que de suivre des travaux de plusieurs millions d'euros sur une toiture avec certains aléas, cela signifie que l'engagement que nous avons pris devant Micronora est tenu. J'ouvre et je referme rapidement la parenthèse. À l'inverse, le président de Micronora s'était engagé à rester longtemps sur Besançon. Je pense que je le rencontrerai prochainement. Nous avons tenu nos engagements. Il doit aussi tenir les siens. Il ne peut pas y avoir de chantage comme cela a pu être le cas de temps en temps sur le fait d'aller ailleurs. La Ville, GBM,



le Département, puisque vous participez par rapport à ces éléments, doivent être aussi des acteurs à ce niveau-là.

Je vais revenir maintenant sur les moyens financiers. Nous sommes quand même sur la décision modificative n° 2 et nous devons passer très rapidement à la préparation du budget. Nous avons connu un été mouvementé, durant lequel les collectivités ont été fortement mises en cause par l'ancien gouvernement qui a été un peu restructuré, mais je suis sûr qu'à peu près les mêmes orientations risquent de tomber aujourd'hui sur le fait de dire que nous portons la responsabilité du déficit de la France. Je trouve inadmissible qu'un État puisse continuer à affirmer des choses fausses ! Nos associations d'élus au niveau national ont réagi extrêmement fortement par rapport à ces éléments, sauf que la petite musique continue et la musique aujourd'hui, c'est un déficit important sur 2024, qui ne se reproduira pas sur 2025 avec des économies.

Si je fais le lien entre les deux, nous sommes responsables du déficit. Il y a du déficit. Par conséquent, l'année prochaine, vous paierez par solidarité, car c'est présenté ainsi, pour pouvoir réduire le déficit. Je souhaiterais qu'assez rapidement, pour appuyer nos associations diverses qui se sont toutes exprimées, que ce soit les associations rurales, urbaines, le Département, la Région, nous passions une délibération très rapide, le budget allant se construire très prochainement. Ce n'est pas le 1<sup>er</sup> janvier qu'il faudra pleurer lorsque nous aurons quelques centaines de milliers d'euros à gérer dans nos collectivités respectives, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes prenant en charge systématiquement certains coûts. J'espère que nous pourrions avoir une motion ou quelque chose pour que nous puissions nous exprimer, et pour que vous puissiez vous exprimer dans vos collectivités, pour exprimer le fait de ne pas avoir de réduction sur nos budgets à partir de 2025.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme BARTHELET.-** Je voulais juste répondre par rapport au fait que nous travaillons sur deux commissions différentes. Lorsque les dossiers sont plus sur le volet de la prospective, ils sont traités dans la commission Aménagement du Territoire, ce que je trouve plutôt logique, car effectivement, nous travaillons avec les collègues de la planification. Ces COPIL sont présidés par la présidente lorsque nous évoquons l'avenir et nous y associons d'autres compétences, comme l'environnement avec Lorine GAGLIOLO, en plus des VP en charge de la planification, à savoir Jean-Paul MICHAUD et Aurélien LAROPPE. Lorsque nous sommes plus sur la partie opérationnelle, c'est plus traité par le service Économie. Mes collègues Marcel FELT et Nicolas BODIN ont la gentillesse de me convier à tous les COPIL opérationnels, et là, effectivement, Nicolas BODIN les préside, ce qui me permet de pouvoir suivre les projets, d'être associée à tous les moments très sympathiques comme les réunions publiques, par exemple, que nous menons actuellement.

Comme j'ai la parole, je voudrais en profiter. Je pense que c'est le bon moment pour vous parler des Assises communautaires qui ont justement comme sujet principal l'économie. Nous voyons que ce soir, c'est un sujet important que nous n'avons peut-être pas forcément prévu d'aborder, mais qui vous passionne. Le thème est « Industries perpétuelles ». Justement, tous les grands acteurs du territoire seront présents pour évoquer ce sujet dans notre territoire. Je vous invite à y participer. Vous avez reçu un document avec le petit QR code « qui va bien » sur place. L'idée est que vous puissiez aussi convier tous les conseillers municipaux de toutes les communes pour qu'ils soient associés à cet événement. Vous avez aussi la possibilité de faire une visite de l'Université, particulièrement avec les aménagements portés par le Grand Besançon juste avant l'ouverture de ces Assises. Nous aurons un invité de marque, Jean-Louis MEYNET, un économiste qui vient de rédiger un ouvrage intitulé « Les 25 lieux qui changent l'industrie en France ». Nous sommes donc vraiment en plein dans le sujet. Nous vous y attendons nombreux. Ces Assises se termineront, comme toujours, par un moment de convivialité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Comme ce soir. Merci. Sur la DM2, si je comprends bien, il n'y a pas de question particulière. Je sou mets donc au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 abstentions. Très bien. Je vous remercie.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2024 par chapitre, tel que présenté en annexe du rapport, et conformément aux documents budgétaires.**



Résultats du vote :  
Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de membres présents : 84  
Nombre de procurations : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 98

Date de convocation : 19/09/2024

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :  
Pour : 98                      Contre : 0                      Abstentions : 10                      Conseiller intéressé : 0

**6. Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)**

**M. BAULIEU.-** J'ai déjà fait la présentation de cette révision dans mon propos tout à l'heure.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision des échéanciers de crédits de paiement des autorisations de programme « PNRU 2016-2024 » et « HABITAT 2013-2021 ».**

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 108                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**7. Transfert de Compétence (Micropolis et Crématoriums) – validation des charges transférées**

**M. BAULIEU.-** Je n'ai pas l'intention de refaire ce que nous avons fait en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), car nombreux étaient les participants. Je vais simplement redire ce que j'avais dit concernant Micropolis, puisque nous assumons le transfert au sein du SYMM (Syndicat Mixte de Micropolis), donc substitution de GBM à la Ville. En toute logique, compte tenu du fait que ce mouvement est largement justifié par les compétences de l'intercommunalité désormais, il serait éminemment souhaitable qu'il en soit de même au sein de la SEM Micropolis.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **Le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement liée au transfert des crématoriums des communes d'Avanne-Aveney (15 563,20 €) et de Besançon (19 730,90 €), somme due par GBM aux deux Communes ;**
- **Les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre du transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis », à savoir : 41 755,00 € en fonctionnement et 39 051,00 € en investissement dus par la Ville de Besançon à GBM ;**
- **Le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune de Besançon, après prise en compte des incidences des deux transferts de compétence, soit un montant de 12 929 910,75 € en fonctionnement et de 4 010 238,94 € en investissement, à verser à GBM ;**
- **Le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune d'Avanne-Aveney, après prise en compte des incidences du transfert de compétence, soit un montant de 10 343,68 € en fonctionnement à verser à GBM, le montant de 95 545,93 € en investissement restant inchangé dans le cadre de ce transfert ;**
- **Le montant des attributions de compensation reste inchangé pour les autres communes membres de GBM (délibération du 14 décembre 2023).**

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 108                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## 8. SEM Sedia – création de filiale

*Mme Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- autorise la création d'une société associant Sedia et FIMOGEST, sous forme de SAS et dédiée au projet de ZAE du Cheneau Blond sur la Commune de Saône,
- autorise les élus représentant GBM dans les instances de Sedia, à se prononcer en faveur de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

## 9. SEM Sedia – participation à la création d'une société dédiée aux projets photovoltaïques

*Mmes Catherine BARTHELET (2), Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Kevin BERTAGNOLI (1), Denis JACQUIN (1), Olivier LEGAIN (1), Jean-François MENESTRIER (1), Anthony POULIN (2) et Fabrice TAILLARD (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ?

**M. LIME.-** Cela fait partie d'une politique un peu générale sur l'ensemble des énergies non renouvelables à l'intérieur de GBM sur lequel nous intervenons assez régulièrement. Pour notre part, nous considérons que nous devons nous concentrer sur notre territoire. C'est à partir du service énergie, mutualiser GBM, la Mairie de Besançon, puisque c'est ainsi historiquement parlant. Nous souhaitons élargir cet élément au travers de l'aide aux communes pour pouvoir continuer à accompagner les collectivités qui produiraient des énergies renouvelables.

Par ailleurs, dans la mesure où il y a des débats actuellement, s'agissant de la création d'une SPL pour certains projets plus importants et sur lesquels il pourrait là aussi y avoir des participations des collectivités concernées, voire aux alentours, notamment de GBM, mais sur des accompagnements de projets privés hors méthanisation, puisque là il faut les agriculteurs, nous sommes très réticents aux participations financières. Sur cette opération de création d'une société qui concernera essentiellement des opérations privées plus que publiques et sur un territoire beaucoup plus vaste que Grand Besançon Métropole, nous considérons que ce n'est pas la priorité que nous devons avoir à l'intérieur de notre collectivité en ce qui concerne non seulement les aspects financiers, mais aussi les aspects d'apparence.

En effet, si vous lisez bien le rapport, GBM pèsera demain 2,5 % à l'intérieur de cette société. Nous aurons donc assez peu de retours financiers et nous n'aurons aucune valorisation en termes d'images qui pourrait être intéressante. Ces éléments expliquent notre opposition à cette délibération. Ce n'est pas contre les énergies renouvelables — j'ai l'habitude de le répéter, mais c'est toujours bien de le dire —, mais contre un apport plus important sur les financements à l'intérieur de nos propres projets qui relèvent de nos propres collectivités.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Anthony NAPPEZ.

**M. NAPPEZ.-** Merci, Madame la Présidente. Comme j'étais inscrit rapporteur de cette délibération, j'en dis un mot et je la décris très rapidement pour que toute l'assemblée sache de quoi nous parlons. Vous connaissez à peu près tous Sedia. La SEM Sedia sollicite tous ses actionnaires et il y en a quelques-uns, dont GBM, la Ville de Besançon, pour obtenir leur autorisation à la majorité complète de ses associés, pour pouvoir créer une filiale dédiée au développement des projets photovoltaïques sur son territoire élargi. Cette filiale comprend un actionnariat majoritairement public, Sedia gardant 32 % des parts, la Banque des Territoires autour de 26 % si je ne dis pas de bêtise. Le Crédit Agricole, seul acteur

privé de l'opération, est à 32 %, les trois syndicats d'énergie du territoire (70, 39 et 25) ont chacun 3,4 %, avec minorité de blocage pour un total de 10,2 %.

Cette société ne vient pas en concurrence avec ce que nous proposons, en tout cas avec ce qui sera bientôt proposé pour le développement de nos énergies renouvelables. C'est sur une fourchette de puissance de projets relativement élevée, qui ne concernent pas forcément nos communes. Je ne vois pas pourquoi, en tant qu'actionnaires de Sedia, nous viendrions nous opposer à la création de cette filiale. Je soutiens cette proposition, bien évidemment. S'il y a des questions, je peux aussi y répondre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** J'aurais tendance à soumettre au vote.

**M. LAIDIE.-** J'ai juste une réflexion. Je me fais le porte-parole de mon voisin Denis JACQUIN qui se trouve empêché de prendre la parole dans ce dossier sur une question qu'il a déjà soulevée en tant que membre du Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Franche-Comté. Il conteste cet aspect des choses et il trouve que d'autres personnes devraient être empêchées, mais ne le sont pas. C'est toujours problématique de savoir qui doit prendre la parole. En l'occurrence, cette question avait déjà été tranchée en faveur de Denis. Je pense qu'il aurait pu s'exprimer. Je pense aussi que Catherine BARTHELET est dans le même cas de figure.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pourrais-je vous apporter une réponse la prochaine fois ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous apporterai une réponse écrite. Ce sera mieux. Je ne sais pas répondre. C'est une question de conflit d'intérêts.

**Mme BARTHELET.-** Je ne comprends pas. Certes, mon mari travaille au Crédit Agricole, mais je ne vois absolument pas en quoi je pourrais être en conflit d'intérêts sur ce sujet. J'ai quand même un cerveau et lui aussi. Je suis outrée !

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce n'est pas moi qui décide des écritures. Nous sommes bien d'accord. Cela fait partie de l'ingratitude de l'exercice, dont j'ai parlé en début de réunion.

Est-ce que je soumetts tout de même au vote ? Oui. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 8 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

**A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, le Conseil de Communauté :**

- autorise la prise de participation de la SEM Sedia au capital de la filiale Héméré à créer, à hauteur de 32 % soit 480 k€,
- autorise les représentants de GBM à se positionner dans les instances de Sedia sur les propositions relatives à la création de la filiale Héméré.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 87

Contre : 8

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

#### **10. Convention d'AMO auprès du CCAS pour la réalisation d'une résidence autonomie**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est parfait.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- Se prononce favorablement sur la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage annexé au rapport,
- Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **11. Rapport social unique – données 2023**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous allons vous donner des informations sur le rapport social unique. Là encore, la parole est à Gabriel BAULIEU.

**M. BAULIEU.-** Ce rapport social unique est une formule nouvelle de présentation des éléments constitutifs de la vie sociale dans notre établissement. Je vais essentiellement insister beaucoup pour que vous en preniez connaissance, et cela fait partie de ces documents à garder « sous le coude », ce que je dis à propos d'un certain nombre. Vous avez dans le rapport une mine d'informations sur de nombreuses pages, avec quelques caractéristiques essentielles de la structure de nos effectifs en début de rapport. Je passe sur les considérations légales et réglementaires, sur la cause de cette évolution dans la présentation. Vous voyez ce que nous retrouvons classiquement dans nos rapports et dans l'évolution de la vie sociale dans l'entreprise, mais c'est très relatif. Vous l'avez vu ici ou plus loin, nous avons un effectif de plus de 1 500 postes désormais à GBM. Lorsque nous disons qu'il y a une évolution relativement plus importante du statut de contractuel par rapport aux statutaires, ce sont des notions très relatives, même si nous disons que cela marque sans doute une évolution de l'état d'esprit dans la relation au travail.

Néanmoins, nous indiquons plus loin ce que nous nous employons à faire autant qu'il est possible précisément pour continuer à rendre la fonction publique territoriale attractive et les efforts d'intégration, de formation, avec les stagiaires, les apprentis, etc. Notez bien la structure du personnel entre les hommes et les femmes. En effet, nous avons 41 % de femmes et 59 % d'hommes. Notez-le bien, car il y a un rapport plus loin concernant des critères qui devront nous renvoyer à cette structure du personnel pour comprendre quelquefois la manière dont les choses apparaissent. Toutefois, j'y reviendrai en quelques mots plus loin. Sur la pyramide des âges, nous constatons un certain vieillissement, mais c'est la loi du genre pour nous tous même si nous essayons d'y veiller autant que faire se peut. Néanmoins, nous ne choisissons pas forcément l'âge des personnes que nous recrutons lorsque nous lançons un recrutement sur la base de certains critères. Je n'irai pas plus loin sur ce rapport qui contient une mine d'informations. Vous avez également des informations sur notre contribution à la protection sociale, sur la formation, etc. Bref, il y a plein de choses intéressantes, gardez-le, examinez-le. Lorsque vous avez quelquefois des interrogations ou des questions, vous y trouverez aussi certaines réponses. Néanmoins, je n'en ferai pas la lecture exhaustive.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur FAGAUT.

**M. FAGAUT.-** Merci de me donner la parole sur ce rapport. Effectivement, nous avons abordé sensiblement le même sujet avec d'autres chiffres au sein du Conseil Municipal. L'Agglomération ne peut pas être exempte non plus d'échanges. Tu l'as dit très justement, Gabriel, c'est une mine d'informations qui est présente dans ce document. C'était un débat de la Ville, je ne reviendrai pas dessus concernant ce courrier que tout le monde a vu dans la presse. J'en ai fait part à Gabriel, je n'y reviendrai donc pas, même si les agents de l'Agglomération se sont sentis quand même concernés par rapport à ces éléments. Quand je vois les réponses dans la presse aujourd'hui, ce n'est pas de la manipulation politique, mais c'est simplement du respect à l'égard des agents. Je ferme la parenthèse par rapport à cela.

Cher Gabriel, je voudrais avoir des éléments, parce que tu sais comment cela fonctionne. Dans les collectivités, nous sommes toujours très attentifs aux indicateurs. Il est vrai que certains m'ont assez fortement interpellé. On va me dire « il ne faut pas prendre 2020, parce que c'était l'année du Covid ». OK, prenons 2021, 2022 et 2023. Nous nous apercevons que sur les maladies ordinaires en nombre d'agents, nous sommes en augmentation quasiment de 20 %, passant de 511 en 2021 à 603 en 2023. Sur les maladies ordinaires en nombre de jours, nous avons une explosion entre 30 et 40 %, passant de 12 900 à quasiment 17 000 jours d'absentéisme. Sur les jours de carence retenus, nous avons une augmentation de quasiment 50 %. Surtout, nous avons trois fois plus de démissions entre 2020, 2021 et 2023. Ces indicateurs ne trompent pas dans une collectivité. Cela veut dire qu'à un moment donné, nos collaborateurs ne se sentent plus forcément en phase avec le fonctionnement. Je voudrais avoir des explications un peu précises concernant ces éléments. Comment explique-t-on cette érosion de nos collaborateurs, que ce soit en termes de démissions, d'arrêts maladie ou de jours de carence retenus ?

**M. BAULIEU.-** Sur ces éléments qui renvoient, pour une grande part, à des considérations médicales, il n'échappe à personne, et tu l'as dit toi-même, que ce sont des périodes assez singulières, et pas uniquement sur 2021, reconnaissons-le. Je n'ai pas de commentaire ou d'explication particulière, pas plus que je n'en ai sur le nombre de démissions qu'il faut toujours manipuler avec précaution. J'indiquais tout à l'heure à dessein que nous travaillons sur 1 500 emplois. Lorsque l'on parle d'un passage de 511 à 603 démissions, ce n'est pas négligeable, mais il s'agit de rapporter aussi ce nombre en valeur absolue et voir si c'est une constante. J'y faisais allusion tout à l'heure en matière de relation avec le statut professionnel.

Nous remarquons, et ce n'est d'ailleurs pas propre aux collectivités, que la relation au travail, voire au statut — je passe dans le privé — l'attachement au CDI évolue considérablement sur le marché du travail en général. Il serait donc étonnant que nous échappions à cette tendance. Y a-t-il aussi de cela dans les mouvements internes ? Ce n'est pas exclu dans la mesure où ce mouvement croît en général dans le monde de l'entreprise. Voyons si tout cela se confirme ou non dans le temps et si c'est si différent que cela de ce que nous pouvons connaître dans des contextes comparables. Je suis extrêmement prudent à tirer des enseignements catégoriques sur des éléments d'évolution qui existent, c'est vrai, mais pas uniquement chez nous. C'est en cela que je vous invite à la prudence et à l'attention pour voir comment tout cela peut évoluer ultérieurement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Juste un exemple. Aujourd'hui, à Cap vers l'Emploi, un stand a été mis en place par le CLS (Contrat Local de Santé) que nous avons voté ici, avec une action qui s'appelle « comment vas-tu ? ». Je vous conseille tous d'ailleurs de vous poser la question, car nous sommes dans une période un peu compliquée. Franchement, c'était intéressant, car énormément de personnes, donc des visiteurs, ceux qui viennent chercher les emplois, etc., sont venues à ce stand. Il était intéressant de savoir s'il allait trouver tout son sens.

Encore une fois, je redis ce que j'ai discuté hier avec les Suisses, mais aussi avec les membres de l'OCDE. Nous sommes aujourd'hui dans une approche du travail qui évolue, qui se transforme et qui présente un certain nombre de transformations et de mutations importantes. Cela se lit dans de nombreux endroits, dans les milieux hospitaliers, les entreprises, les industries, etc. Par exemple, les démissions sont de plus en plus fréquentes dans les entreprises. Ce sont parfois des démissions très brutales, des personnes qui disent « je ne reviendrai plus ». C'est vraiment nouveau. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'envie à travailler, mais cela signifie que la recherche du sens du travail est différente. Des scientifiques disaient que depuis les années 50, nous n'avons jamais eu autant de parts d'emploi, et pourtant, cela bouge beaucoup, c'est-à-dire que ce n'est pas le fait de ne pas trouver le bon emploi, mais il y a quelque chose du domaine de « j'explore autrement ma vie professionnelle ». Nous sommes donc aussi tributaires de ces éléments et nous sommes tous en train d'y travailler.

Y a-t-il d'autres questions ? Il s'agit d'une information. Je vous propose donc de poursuivre avec le rapport n° 12.

**Conformément à l'article L 231-4 du code général de la fonction publique, le Conseil de Communauté est informé de l'actualisation du RSU annexé au rapport.**

**12. Actualisation de la liste des emplois permanents suite au recalibrage d'un emploi de technicien en ingénieur au département eau et assainissement, la déprécarisation de 8 emplois et une création au conservatoire à rayonnement régional – Grand Besançon Métropole**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'ingénieur et la suppression d'un emploi de technicien au sein du Département Eau Assainissement ;
- se prononce favorablement sur la création de 4 emplois de professeur d'enseignement artistique, 4 emplois d'assistant d'enseignement artistique et 1 emploi de rédacteur au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- adopte la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;

- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### 13. Index de l'égalité professionnelle

**M. BAULIEU.**- Je vais dire simplement deux mots, mais je vous invite à lire ce rapport bien évidemment, qu'il nous appartient de découvrir et de mettre en œuvre. Cet index comporte de nombreuses intentions utiles et intéressantes, mais ses standards d'évaluation se heurtent parfois à des situations singulières. Je disais tout à l'heure que nous avons 41 % de femmes et 59 % d'hommes. Il est évident que lorsque l'on sort des indices sur des formations, sur des choses de ce genre, l'égalité ne tombe pas sous le sens instantanément. De même que des rapports d'indicateurs en matière de situation fonctionnelle, un ratio concernant trois personnes sera mis dans le même paquet qu'un ratio de 25 personnes, avec le même poids. Vous avez toutes les explications dans le rapport. Vous aurez vu au regard de cet index que nous ne pouvons pas dire que nous sortons à tous égards des scores extrêmement favorables. Néanmoins, allez dans le rapport pour avoir des explications.

Lorsque nous avons abordé cette question, nous nous sommes demandé où était le problème. Bien évidemment, il y a sans doute des progrès à faire dans certains domaines. Il ne faut jamais se satisfaire de la situation atteinte, mais il se trouve que l'outil tel qu'il est pensé conduit quelquefois à des conclusions mathématiques hâtives qui ne sont pas vraiment à l'image de la réalité. C'est pour cette raison que j'insistais sur un point, mais vous en avez d'autres là. Lorsque nous sommes en carence de postes fonctionnels féminins, un correctif est intervenu depuis, mais que nous y mettions le même poids que sur des effectifs beaucoup plus importants, bien évidemment, la note n'est pas favorable à l'arrivée. C'est simplement cela en termes de décodage que je voulais vous inviter à partager en vous reportant aux explications que nous avons demandées et que les services ont explicitées dans le rapport pour comprendre notre situation à l'égard de cet index de l'égalité professionnelle.

J'ajoute que c'est précisément l'objet du plan d'action, mais sachant qu'à l'égard de certains éléments constitutifs de l'index, cela prendra du temps. Nous disons quelque part dans le rapport que nous avons tendance à faire en sorte que tous les métiers soient également ouverts aux hommes et aux femmes. Toutefois, vous savez quels sont nos domaines d'activité. Nous en avons deux dans lesquels nous avons des effectifs plutôt masculins que féminins même s'ils ne leur sont pas réservés. Il s'agit des domaines des déchets, de l'eau et de l'assainissement. Ce sont des postes ouverts, que nous devons afficher de plus en plus comme étant ouverts, mais il ne serait pas si étonnant que finalement, l'égalité hommes-femmes ne soit pas forcément atteinte demain dans certaines activités, sans que nous ayons à nous en étonner. Du même coup, la construction de l'index en question souffre peut-être d'une insuffisante prise en compte de ces réalités objectives.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Très bien, merci. Est-ce que je sou mets au vote ?

**M. BAULIEU.**- Il y a une demande de parole.

**Mme ÉTÉVENARD.**- Merci, Gabriel, de tous les efforts de la collectivité qui sont à saluer. En effet, dans le privé, l'écart de salaires à travail égal entre les hommes et les femmes restent de 15 %. Nous pouvons donc saluer tout ce qui est fait. Puisque nous abordons le sujet du revenu des femmes, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, ce sont 30 % des familles monoparentales qui vivent sous le seuil de pauvreté selon l'INSEE. L'inflation depuis 2022 a augmenté de 11 %, toujours selon l'INSEE. Un récent travail du Conseil National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE) a comparé le niveau de vie minimum décent entre 2022 et 2024, « décent » signifiant se loger, se nourrir, s'habiller, se soigner, se divertir et communiquer. En 2022, pour une personne seule, il était de 1 634 €. À l'été 2024, il est de 1 800 €. Pour un couple avec deux enfants, il était de 3 744 € en 2022, et de 4 150 € à l'été 2024. Je rappelle que le SMIC net est de 1 400 €. Selon la même étude, un tiers des ménages

serait aujourd'hui en risque de précarité ou de pauvreté, pauvreté, dont on sait que la diversité des acteurs mène une politique trop souvent fragmentée.

Au printemps dernier, Monsieur le Préfet décrivait ici même l'explosion des violences intrafamiliales post-Covid en annonçant la mise en place d'une brigade territoriale mobile. Avec l'inflation, l'autosuffisance financière des femmes diminue et dissuade des séparations. Les avocats constatent déjà des diminutions de demandes de divorce. Les enfants sont aux premières loges de ces difficultés, faisant le terreau des violences et des conflits quotidiens qui perpétue la pauvreté et qui transmet que la violence est une façon de régler des difficultés. Je salue et je soutiens le projet des associations de défense du droit des femmes, de la Maison des Femmes soutenue par la commune de Besançon. Au dernier Conseil Municipal de Besançon, ce dossier Maison des Femmes s'est transformé en débat caricatural financier affligeant entre politiciens néophytes en matière de féminisme pour pouvoir poser la question naïve de savoir si des hébergements d'urgence seraient localisés sur ce projet. Ces hébergements sont évidemment gardés sous secret. La Maison des Femmes rayonnera bien au-delà de Besançon.

Je voulais partager cette inquiétude grandissante dans le contexte inflationniste et chercher auprès de chacun d'entre nous un soutien sur ce sujet politique essentiel majeur, sur la politique de la Ville, de préserver le sujet de la pauvreté et celle des femmes qui portent trop souvent au quotidien l'éducation quotidienne des enfants, de tout effet de manche qui brutalise le débat public et érode la confiance de nos concitoyens en nos institutions. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle,
- valide le plan d'actions proposé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**14. Cotisation Foncière des Entreprises – Maintien de l'exonération facultative en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux s'installant en milieu rural**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement pour le maintien du dispositif d'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux pour une durée de 2 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à effectuer les démarches correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**15. Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFPP) 2021-2024. Action innovante « Mécénat de compétences »**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le modèle d'avenant à la convention type de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues, annexé au rapport, permettant la prolongation du dispositif « mécénat de compétences », dans le cadre de la convention 2021-2024, passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.**



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **16. Convention de tutorat – Médecin du travail**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la convention de tutorat du médecin de prévention de Grand Besançon Métropole avec la Ville de Dijon, annexée au rapport,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à la signer, ainsi que tout avenant éventuel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **17. Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il y a une présentation orale par Lorine GAGLIOLO.

**Mme GAGLIOLO.-** Ne considérons pas qu'en agissant pour atténuer les effets du changement climatique ou pour nous adapter aux conditions climatiques futures, nous agissons pour nos petits-enfants. Les effets du changement climatique sont bien visibles dans nos massifs forestiers ou lorsque l'on voit les impacts sur la production agricole que peut avoir une année de tension sur la ressource en eau. Les températures après 2050 seront très différentes en fonction de la trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre que nous mettrons en œuvre dans les 25 prochaines années. N'oublions pas qu'un enfant né en 2020, comme ma fille, par exemple, que vous avez tous identifiée dans mon ventre en début de mandat, aura 30 ans en 2050. À 30 ans, on a la vie devant de soi, et je suis bien placée pour le dire. Je suis convaincue que la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie du Territoire est une garantie que le territoire sera toujours agréable à vivre dans 20 ans. Nous nous sommes fixé comme objectif d'être un territoire à énergie positive d'ici 2050, donc de diviser par deux nos consommations d'énergie et de couvrir nos besoins énergétiques par des énergies renouvelables. En effet, il est impératif, pour atténuer les effets du changement climatique, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Un levier majeur pour cela est de réduire notre recours aux énergies fossiles pour produire et pour nous déplacer.

Concernant la production d'énergies renouvelables, nous considérons que le Grand Besançon doit prendre sa part, et s'impliquer autant que possible dans les projets d'énergies renouvelables du territoire pour garantir la mise en œuvre de projets adaptés à nos spécificités locales. Nous développons fortement le réseau de chaleur qui est alimenté à plus de 77 % par des énergies renouvelables et de récupération. Nous impulsons l'émergence d'unités de méthanisation pour verdir le réseau de gaz tout en nous assurant d'un impact positif sur le territoire et nous travaillons avec les acteurs de la logistique pour créer les conditions d'une logistique urbaine durable. Pour réduire nos consommations, nous accompagnons financièrement les bailleurs sociaux qui sont très engagés dans la rénovation thermique de leurs logements. Nous préparons la rénovation de La City, notre siège social, et nous accompagnons financièrement les communes du Grand Besançon dans leurs projets. Parce que les enjeux ne doivent pas se résumer au carbone, nous devons intégrer une approche globale dans nos travaux bâtimentaires, qui est résumée dans l'ABC des Bâtiments adopté ici le 9 novembre 2023.

La réduction des consommations d'énergies du territoire ne sera effective que si nos pratiques de mobilité évoluent et que nous réduisons fortement le recours à la voiture sur les trajets de moins de 5 km et à la voiture individuelle au sens large. L'adoption prochaine de notre plan de mobilité (PDM) fixe un cap et nous pouvons être fiers de l'implication de notre territoire dans le challenge de la mobilité qui reflète l'engagement des entreprises, des agents de nos collectivités, donc des habitants au sens large qui profitent de ce challenge pour expérimenter d'autres manières de se déplacer.

Au-delà des actions à mettre en œuvre pour être un territoire à énergie positive, le Plan Climat prévoit des actions majeures en termes d'adaptation, comme la transformation de l'espace public pour végétaliser, infiltrer l'eau pluviale, ou garantir une place aux modes doux. La réalisation d'une thermographie partielle du territoire en 2020 nous permet d'identifier les secteurs d'intervention

prioritaires où la chaleur s'accumule particulièrement. Les aménagements récents de la place de la Révolution ou de la rue Gambetta sont des exemples visibles de l'adaptation de l'espace public aux nouvelles conditions climatiques. Vous l'aurez compris, le Plan Climat fixe un cap qui trouve des déclinaisons dans l'action quotidienne de nombreux agents de notre collectivité, mais aussi dans la manière, dont les communes de notre agglomération mettent en œuvre leurs projets. Tous les acteurs du territoire, entreprises, associations, habitants, organismes publics, ont un rôle à jouer pour que le Grand Besançon atteigne ses objectifs et reste un territoire attractif et agréable à vivre quand ma fille aura mon âge.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre ce rapport au vote.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'approbation de la version finale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole, en vue de sa mise en œuvre sur une période de 6 ans (2024-2029).**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **18. Conclusion d'une Convention d'Objectif Territorial avec l'Ademe BFC**

**Mme GAGLILOLO.-** Il s'agit ici avec ce rapport de nous doter de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre du Plan Climat. Vous savez que notre territoire est reconnu depuis des années pour son engagement sur ces sujets, notamment avec la labellisation Cit'Ergie que vous connaissez probablement de nom. Cette labellisation a changé de nom il y a quelques années. Elle est devenue la labellisation TETE (Territoire Engagé, Transition Écologique) et elle se décline en deux axes, un axe Climat Air Énergie sur lequel nous avons trois étoiles sur cinq à l'échelle du Grand Besançon, et une labellisation « économie circulaire » sur laquelle pour le moment, le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est labellisé sur notre territoire. Ici, il vous est proposé que nous contractualisions un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME qui va nous permettre d'engager un diagnostic pendant 18 mois et de définir un plan d'action pour engager le territoire dans la double stratégie, une stratégie climat, air, énergie et une stratégie économie circulaire à l'échelle du Grand Besançon. Il va s'agir de se doter d'un poste pour établir l'état des lieux et formaliser une stratégie économie circulaire. Cette personne pourra également renforcer les pratiques de coopération en matière de transition écologique sur le territoire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Excuse-moi, Lorine, mais je vais revenir sur le dossier précédent (rapport n° 17). Pour tout vous dire, j'ai été surprise qu'un plan comme celui-ci n'amène même pas un petit mot. Du coup, j'ai soumis au vote et je suis passé. Je n'ai donc pas demandé s'il y avait des votes contre ou des abstentions. Je n'en vois pas. Je tiens quand même à le dire. Ce sont exactement des plans qui représentent une colonne vertébrale de toutes nos politiques. C'est étonnant, car chacun d'entre nous se dit souvent qu'il manque de lieu de discussion de fond. Ici, aujourd'hui, lorsque l'on adopte un tel plan, cela signifie que derrière, l'ensemble des délibérations que nous adopterons ou non, doivent être cohérentes avec ce plan. Je suis sûre que nous en reparlerons, mais j'espère que lorsque d'autres délibérations amèneront des débats, j'imagine que nous nous redemanderons si nous sommes cohérents dans les débats, alors même que nous adoptons à l'unanimité — j'en suis très heureuse — ce Plan Climat. Je le dis, car cela m'a tellement surpris que je suis passée un peu rapidement dessus.

Concernant le rapport n° 18, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le principe de conclusion d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le Contrat d'Objectif Territorial.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**19. Partenariat avec le Conservatoire Botanique National – Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté – Avenant à la convention fixant le programme de travail 2024**

*Mmes Fabienne BRAUCHLI (2) et Lorine GAGLIOLO (2) et MM. Christophe LIME (1) et Franck RACLOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il n'y a pas de présentation orale particulière. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le programme de travail et de financement 2024,
- approuve le financement 2024 à hauteur de 30 000 € et l'avenant annexé au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel pour 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

**20. Fonds « Climat » - Attribution de fonds de concours pour les communes de Fontain et Pouilley-les-Vignes**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- Prend connaissance des projets des communes de Fontain et Pouilley-les-Vignes ;
- Se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de :
  - o 14 555 € et 11 604 € dans le cadre des axes 3 et 4 pour le projet de rénovation énergétique et l'installation d'une chaudière à granulés dans le bâtiment de l'ancienne mairie pour la commune de Fontain,
  - o 4 205 € dans le cadre de l'axe 4 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes de la commune de Pouilley-les-Vignes.
- Autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**21. Mise en œuvre du projet APRIO – Avenant n°1 à la convention 2021-2026 avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté**

*Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Christophe LIME (1), Yannick POUJET (1) et Franck RACLOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 98 000 € à l'association Atmo BFC pour la mise en œuvre du projet APRIO,
- valide les termes de l'avenant n°1 à la convention quinquennale 2021-2026 avec Atmo BFC,

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

## **22. Réseau de distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole Avenant n°1 au Contrat de concession**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance de l'avenant à conclure,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au Contrat de concession.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **23. Concession de service public du réseau de chaleur Besançon OUEST – Modifications des frais de raccordement**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Madame la Présidente. J'aimerais poser une petite question, parce que je n'ai pas les éléments et je ne sais pas si Anthony NAPPEZ va pouvoir me répondre concernant le réseau de chaleur, notamment celui qui est passé sous le quartier Saint-Ferjeux. Dans ce quartier Saint-Ferjeux, Un réseau de chaleur (tuyau d'eau chaude) est passé. J'aimerais savoir s'il a desservi et s'il dessert la basilique Saint-Ferjeux, aujourd'hui propriété de la Ville, parce qu'elle rencontre des difficultés de chauffage. Nous savons que si elle n'est pas chauffée, elle continuera à tomber en désuétude, car elle rencontre des difficultés à l'intérieur. C'est simplement pour mon information et ma gouverne personnelle.

**M. NAPPEZ.-** C'est une très bonne question. Nous avons une délibération sur la modification des frais de raccordement. Au rapport n° 25, tu auras une présentation du rapport d'activité. Je comptais donc présenter en une fois les frais de raccordement, le rapport d'activité et l'état d'avancement des travaux. Je répondrai à ta question à ce moment-là.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Concernant le rapport n° 23, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les dispositions relatives aux modalités de facturation et de perception par Grand Besançon Métropole des frais de raccordement au réseau de chauffage urbain.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **24. Budget Déchets – Renonciation à l'assujettissement optionnel à TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**M. BAULIEU.-** C'était un accord avec Jean-Marc BOUSSET. À cet endroit, en lieu et place de Daniel HUOT qui est absent, j'adresse des remerciements au SYBERT. Lorsque j'ai dit cela à Jean-Marc BOUSSET, il m'a répondu « non, c'est à moi qu'il faut les adresser ». J'adresse donc mes remerciements au vice-président du SYBERT chargé des finances, puisque précisément, nous lui devons la clarification fiscale. Merci, Jean-Marc. Cela convient-il ainsi ?

**M. BOUSSET.-** C'est très bien, Gabriel. J'ajoute qu'avec le deuxième rescrit de TVA concernant l'assujettissement à TVA de la DGD (Direction de la Gestion des Déchets) en particulier, nous avons une économie potentielle de 1,2 M€. Pour nos collègues du Val Marnaysien et de la CCLL (Communauté de Communes Loue-Lison), ce sont 140 000 à 200 000 € pour chacun.

**M. BAULIEU.-** Cela valait bien un remerciement que nous t'adressons volontiers, Jean-Marc.

**M. BOUSSET.-** Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement pour la renonciation à l'assujettissement optionnel à la TVA du Budget Annexe Déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à effectuer les démarches correspondantes.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **25. Concession de service public réseau de chaleur Besançon OUEST – rapport d'activité CELSIUS 2023**

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour ce rapport n° 25, il s'agit de prendre acte. Il y a une présentation orale par Anthony NAPPEZ.

**M. NAPPEZ.-** Merci, Madame la Présidente. Comme je l'ai dit précédemment, je vais faire une présentation en trois temps. Je commence par le rapport d'activité de l'année écoulée. Lorsque l'on parle de l'année écoulée, on parle toujours de l'année précédente. Nous allons donc parler de l'année 2023. Nous sommes un peu en décalage, mais c'est la nature de l'exercice concernant le réseau de chaleur dans son périmètre actuel, dans la mesure où les extensions en cours ne seront actives que dans quelques semaines maintenant, voire dans quelques mois. Globalement, sur 2023, nous avons une baisse de la puissance souscrite, parce que nous commençons à sentir les effets du programme de renouvellement urbain. De nombreuses déconstructions ont eu lieu. Mais globalement, la consommation de chaleur se stabilise avec une baisse de la consommation d'eau chaude sanitaire, ce que nous pouvons constater aussi sur l'eau froide globalement sur l'eau et l'assainissement, parce qu'il y a un effet de sobriété sur ce volet. Ce n'est pas impossible. Ce sera donc aussi une bonne nouvelle à souligner.

Concernant le mixe énergétique du réseau, la part d'incinération des déchets appelée UVE (Unité de Valorisation Énergétique) et la part bois sont stables dans le réseau à hauteur respective de 35 et 30 %. Nous avons une baisse de la consommation de gaz, ce qui est un très bon point. L'opérateur a été efficace sur cette année 2023, il a consommé moins de gaz, ce sont donc moins de gaz à effet de serre émis, moins d'émissions de CO<sub>2</sub>, le taux d'émissions de CO<sub>2</sub> étant plus bas depuis la création du réseau, et mécaniquement, un taux d'énergies renouvelables et de récupération à plus de 71 % sur ce réseau. Le coût moyen de l'énergie avait augmenté légèrement avec la crise énergétique. Il rebaisse fortement, mécaniquement aussi, cette baisse étant due à la baisse du gaz principalement. Par rapport à 2022, nous baissions assez fortement, puisque nous baissions de 91 € à presque 81 € TTC, ce qui est une bonne nouvelle pour les ménages raccordés, et mécaniquement, le coût au logement moyen baisse également de 11 %. Vous avez le coût pour un logement moyen (référence permettant de comparer) à 609 € TTC.

Concernant le point d'avancement sur les travaux, c'est là que cela peut t'intéresser, Ludovic. Nous avons eu le fonçage sous la RN57 au niveau du laboratoire et d'Easydis pour passer les tuyaux et atteindre Saint-Ferjeux, Terre-Rouge par cette entrée. Ensuite, nous longeons la route à 2x2 voies jusqu'au Super U, et à partir du Super U, nous atterrissons devant la basilique. Pour répondre à ta question, je t'avoue que je ne sais pas si nous raccorderons la basilique, mais nous sommes juste

devant. Effectivement, il ne serait pas illogique que nous la raccordions. Je vais poser la question en « live ». Si j'ai la réponse, je te l'apporterai, sans quoi je te l'apporterai un peu plus tard. Ce qui est sûr, c'est qu'au niveau de Saint-Ferjeux, nous raccorderons les tours de l'Amitié sur ce tracé. Les tours seront raccordées le mois prochain, à la mi-octobre. Ce sera également le cas du futur bâtiment Neolia, peut-être de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) mi-novembre aussi. Les branchements de la basilique correspondent à l'EHPAD et à Neolia. La rue de la Pelouse et la rue des Sapins sont aussi raccordées jusqu'à la crèche. En gros, sur cette tranche 1 que nous évoquons souvent, nous sommes à 5 km sur les 5,8 km déjà raccordés.

Comme Gabriel BAULIEU l'a déjà précisé dans un autre rapport, nous sommes globalement en avance, ce qui est une bonne nouvelle. En effet, les travaux avaient commencé en juillet 2023, il y a un peu plus d'un an, et les premières mises en service — je viens de les citer — sont pour le mois prochain. Elles seront progressives, puisque la saison de chauffe démarrant prochainement, certaines n'interviendront que pour la saison d'hiver prochain. Les autres bâtiments raccordés qui seront mis en service à l'été 2025 sont l'Armée, tout le côté de la rue de Dole, donc rue du Polygone et rue de Dole. Nous nous souvenons de ces travaux il y a quelques mois. Ce seront l'Armée, la maison d'arrêt, les écoles, le CTM (Centre Technique Municipal) sur le haut du cours Clemenceau, la Chambre de Commerce et d'Industrie où nous nous trouvons aujourd'hui, dont le branchement sera fait en novembre. Nous organiserons d'ailleurs un petit événement symbolique pour l'occasion. Ce sera aussi le cas du lycée Jules-Haag à même horizon. Voilà pour cette tranche 1. Je vous apporterai très prochainement la réponse concernant la basilique.

Pour notre calendrier prévisionnel de la deuxième tranche de travaux, la consultation des entreprises est en cours. La préparation de chantier est prévue pour décembre 2024, le démarrage des travaux pour janvier 2025 jusqu'en septembre 2025. Nous parlons des travaux en orange, qui démarrent depuis La Grette, qui descendent la rue Plançon jusqu'à La City (siège de GBM). Ensuite, nous longeons le quai Bugnet, pour revenir jusqu'au pont Charles de Gaulle et pour franchir le pont Charles de Gaulle en passant sous le pont. Après, nous commençons la traversée de la Gare d'Eau et le raccordement des différents bâtiments du centre-ville (Département, Préfecture, Impôts, Mairie), tous les bâtiments publics qui peuvent être raccordés en centre-ville. Je vous rappelle que la stratégie consiste en un portage 100 % Grand Besançon Métropole sur ces raccordements structurants principaux, et le délégataire qui commencera sa nouvelle DSP à partir du 1<sup>er</sup> janvier sera chargé de raccorder tout le diffus, donc tous les autres bâtiments qui peuvent être raccordés qu'aux propriétés des autres bailleurs, tous les bâtiments privés qui demandent un peu plus de démarchage commercial.

Le budget prévisionnel était à hauteur de 9 M€, dont 3,8 M€ qui viennent du fonds « Chaleur » de l'ADEME. Nous avons donc vraiment une grosse subvention sur ce réseau. Les certificats d'énergie effacent en grande partie les frais de raccordement des bâtiments qui s'y raccordent. La délibération sur les frais de raccordement concerne une modification pour nous permettre, dans la future délégation de service public, de raccorder des bâtiments plus petits. Nous parvenons à raccorder des bâtiments plus petits en modifiant ces frais de raccordement avec un plafonnement, ce qui nous permet de raccorder des usagers qui ne l'auraient pas été il y a encore six mois. J'espère avoir été complet, et je t'apporterai la réponse prochainement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. FAGAUT.**- Merci, Anthony, pour ces éléments. En tout cas, j'espère que la réponse sera plutôt positive, car nous sommes quand même sur un bâtiment propriété de la Ville depuis des décennies. Je crois qu'il y a un projet de travaux sur l'orgue qui se trouve à l'intérieur, qui est de qualité, de plus de 100 000 €, si je ne dis pas de bêtise. Il serait dommageable aujourd'hui que le patrimoine de notre collectivité ne soit pas raccordé à ce réseau de chaleur. J'espère que la réponse que tu m'apporteras sera cohérente, car il serait logique que nous soyons dans cette dynamique.

**M. NAPPEZ.**- Si j'y mets un bémol, c'est que je n'ai pas la réponse. Cela peut être oui comme non, puisque mécaniquement, je n'ai pas la réponse. Cela étant, je ne sais pas si la basilique possède un réseau secondaire qui permet d'accueillir le chauffage urbain, un réseau de circulation d'eau chaude, parce qu'il faut quand même que ce soit le cas.

**M. BAULIEU.**- Anthony, tu feras le point avec le propriétaire.

**M. NAPPEZ.-** Tout à fait. Absolument.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Il s'agit d'une prise d'acte. S'il n'y a pas d'autres éléments, je considère que vous avez pris acte.

**Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2023 par la société CELSIUS, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.**

**26. Concession de service public – Distribution de gaz sur le territoire de GBM- GRDF – rapport 2023**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit encore une fois de prendre acte..

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole confié par délégation de service public à la société GRDF.**

**27. Concession de service public – distribution de chaleur sur la commune de Novillars – SPL Territoire 25 – rapport 2023**

*Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est comme pour le rapport précédent. Il s'agit là aussi de prendre acte.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2023 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.**

**28. Concession de service public – distribution de gaz des communes de Thoraïse et Boussières – GRDF – rapport 2023**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour Thoraïse et Boussières, s'il n'y a pas de question, nous prenons acte.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraïse Boussières en 2023 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole.**

**29. Autorisation de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique – Conditions de dépôt des listes – La City – Restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3**

**M. NAPPEZ.-** Je vais faire une présentation qui va regrouper ces deux délibérations qui sont relativement connexes.

S'agissant de la réhabilitation de La City, je ne sais pas si nous l'avons beaucoup évoquée en ces lieux. C'est donc l'occasion d'en faire un petit point et de donner le même niveau d'information à tout le monde. Avant tout, il est important de voir comment La City se décompose au niveau de ses ailes.

En effet, elle comporte six ailes de bâtiments différents :

- le CLA (Centre de Linguistique Appliquée) évidemment, qui a été construit en premier ;
- le BB1 et le BB3, respectivement le 4 et 2 rue Plançon, qui concernent GBM directement ;
- l'Hôtel Ibis et le BB5, qui est propriété d'Aktya et de GBR Invest ;
- la résidence service qui se trouve sur l'arrière.

Vous voyez que les dates s'étalent dans le temps. Nous avons quand même 18 ans entre le premier bâtiment construit et le dernier. Les niveaux de qualité ou de performance énergétique ne sont donc pas forcément les mêmes d'un bâtiment à l'autre. Nous sommes concernés par le BB1 et par le BB3, le premier ayant plus de 30 ans et le deuxième un peu moins. Nous avons ensuite sur la diapositive à gauche, le 4 rue Plançon et sur la droite le 2. La particularité est que nous sommes en monopropriété. GBM est propriétaire de la totalité des mètres carrés du 2 rue Plançon et nous sommes en copropriété sur le 4, puisqu'il y a d'autres propriétaires. Les délibérations que nous portons aujourd'hui concernent uniquement le BB3, dans la mesure où nous sommes confrontés au décret tertiaire comme pour beaucoup d'autres bâtiments. La City doit être rénovée, puisque c'est une « passoire thermique ». Le confort d'été et d'hiver n'est pas au rendez-vous, ce que les agents savent bien. Vous avez la liste des travaux de réhabilitation qui concernent :

- la dépose et le remplacement des façades ;
- la pose d'occultants, principalement des brise-soleil orientables ;
- l'isolation des parties de façades, qu'elles soient courbes ou droites ;
- l'éclairage qui sera également retravaillé ;
- la pose de panneaux solaires en toiture pour environ 275 m<sup>2</sup> de surface ;
- le raccordement au réseau de chauffage urbain en 2025.

L'objectif est de passer d'un bâtiment qui consomme 222 kWh d'énergie primaire par mètre carré à une consommation divisée par plus de 2 pour se retrouver au niveau BBC et nous sommes dans les objectifs du décret tertiaire niveau 2040 ou 2050.

Ce projet comporte d'autres objectifs. Le but n'est pas uniquement thermique. Il s'agit aussi

- d'identifier le siège de GBM : nous savons où il est aujourd'hui, mais l'idée est vraiment de définir le siège de Grand Métropole Besançon à cet endroit-là ;
- de retravailler les circulations : ceux qui connaissent La City savent qu'il n'est pas évident de circuler entre les salles et entre les ailes des bâtiments ;
- d'intégrer les nouvelles modalités de travail, particulièrement pour les bureaux partagés, les salles de réunion.

Concernant les délibérations, pour le bâtiment BB1, nous avons pris une délibération en juin dernier pour déléguer l'intégralité de ces travaux à Aktya. Dans les deux délibérations qui nous concernent aujourd'hui, nous parlons de réaliser les travaux en qualité de maître d'ouvrage en confiant un mandat de maîtrise d'ouvrage également à la SPL Territoire 25 qui compose Sedia, et la constitution d'un groupement de commandes entre Sedia et Territoire 25 pour garantir la cohérence d'ensemble non seulement entre le BB1 et le BB3, mais aussi avec le BB5, c'est-à-dire la partie privée sur l'arrière, ce qui est réclamé par l'architecte des bâtiments de France. Si chacun rénove son aile à La City et que nous avons un bâtiment complètement incohérent derrière, c'est sûr que cela ne fonctionnera pas et cela ne passera pas au niveau du permis de construire. Cette cohérence d'ensemble était donc importante et c'est ce qui a pris un peu de temps ces derniers mois.

En termes de coûts, nous parlons toujours du bâtiment BB3 et de ses 5 800 m<sup>2</sup>. Nous parlons de 14,5 M€ TTC et TDC (toutes dépenses confondues), ce qui correspond à 9,7 M€ HT si nous voulons voir le net. La maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à Territoire 25. Nous y mettons quelques points de vigilance. Nous ne leur donnons pas un mandat clé en main leur permettant de faire ce qu'ils veulent. L'idée est qu'il y ait une attention particulière portée à l'économie circulaire et au réemploi des matériaux. Nous commençons à parler beaucoup de matériaux techniques. L'idée est donc que les matériaux de la déconstruction puissent être réemployés, que Territoire 25 s'inscrive dans la démarche « bâtiments durables » portée par Terragilis, GBM étant actionnaire et participant à cette association.

Pour l'assurance Tous Risques Chantier (TRC) et Dommages Ouvrages (DO), nous sommes plutôt sur des exigences réglementaires. Pour que nous nous inscrivions dans le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Écologiquement Responsables (SPASER), c'est pareil. Pour l'allotissement des marchés de travaux, il s'agit de faire en sorte que nos marchés de travaux correspondent aussi aux entreprises de notre territoire.

Pour la suite, nous parlons vraiment des deux délibérations qui nous concernent aujourd'hui. Il s'agit du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre qui doit être lancé pour le bâtiment BB3 (première délibération). La seconde délibération concerne la composition du jury de concours avec :

- la présidence assurée par la présidente de GBM ;



- un collège d'élus (5 élus titulaires et 5 élus suppléants) ;
- un collège de personnalités qualifiées qui participeront au concours, à savoir
  - Rono TISNADO, l'architecte qui a construit La City (Architecture Studio) ;
  - Vincent LOMBARD, architecte du cabinet AMIOT-LOMBARD ;
  - Sébastien BOUDIER, économiste de la construction.

S'agissant du rétroplanning, vous avez le premier jury des candidatures en novembre 2024. Il y aura sûrement un certain nombre de candidats parmi lesquels 3 seront sélectionnés. Pour le second jury, ce seront les offres de ces trois candidats en février-mars 2025 avec le choix du lauréat. Ce sera ensuite le début des autorisations et des études d'urbanisme, dont vous avez les dates, pour se terminer au 2<sup>e</sup> trimestre 2026. Les travaux devraient démarrer au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2026 pour une durée de deux ans et pour se terminer au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2028.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour le collège d'élus, nous vous proposons :

| Titulaires            | Suppléants       |
|-----------------------|------------------|
| Gabriel BAULIEU       | René BLAISON     |
| Marie-Jeanne BERNABEU | Marcel FELT      |
| Lorine GAGLIOLO       | Sébastien COUDRY |
| Anthony NAPPEZ        | Aurélien LAROPPE |
| Christophe LIME       | Franck LAIDIÉ    |

**M. NAPPEZ.-** Merci. Si vous avez des questions sur ces projets, n'hésitez pas.

**M. FELT.-** Bonsoir à tous. Je n'ai pas de commentaire sur la présentation d'Anthony NAPPEZ, mais j'aurais souhaité savoir s'il était possible d'avoir un état des dépenses déjà effectuées par le passé concernant les travaux, les achats, puisque nous avons fait des achats, pour nous projeter dans l'avenir. En effet, des chiffres ont été déjà précisés. Je l'ai lu tout à l'heure sur « macommune.info ». Est-il possible d'avoir une enveloppe en nous communiquant une note ? Depuis le temps que nous parlons de travaux, il serait intéressant de savoir combien nous avons dépensé et combien il nous reste à dépenser.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Bien sûr, nous agrégerons cela.

**M. FELT.-** Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il n'y a pas de problème.

**M. GUYEN.-** J'ai une remarque, dont j'ai fait part à Anthony. Je regrette simplement que les travaux débutent en 2026, jusqu'en 2032 peut-être. Je regrette qu'il n'y ait pas un minimum de maintenance dans le bâtiment de La City. Quand vous voyez des éclairages qui ne fonctionnent pas ou qui clignotent, des poignées de porte complètement HS, je pense que s'il y avait un minimum de maintenance, ce serait bien. Lorsque j'en parle à Anthony, il me répond « on va rénover le bâtiment », peut-être, mais d'ici deux ans, si toutes les lumières et toutes les ampoules grillent, nous allons travailler dans le noir, aussi bien les élus que les services. À un moment donné, il devrait y avoir une maintenance minimale.

**M. NAPPEZ.-** Tu es dur ! *Rires.* Tu es dur, car je ne t'ai pas répondu tout à fait cela la dernière fois. Cet été, les services ont changé un groupe froid pour que nous puissions tenir des réunions dans la salle Claude Girard. Pour ceux qui la connaissent. Il y fait extrêmement chaud en été et froid en hiver, et l'été y est extrêmement long. Un groupement a été changé pour tenir jusqu'en 2026, jusqu'au déménagement des services. Je te donne un exemple, parce que lorsque les climatisations cassent, on parle de cela. Les services se sont rapidement aperçus qu'il n'y avait plus les pièces pour changer les cassettes de climatisation, par exemple. Ils ont fait du réemploi. Ils en ont trouvé sur d'autres bâtiments, d'autres constructions pour pouvoir les changer. Je pense qu'ils font ce qu'ils peuvent. Je ne te dis pas que lorsque tu es en réunion salle Bartoldi et qu'une lumière clignote, je ne suis pas fan non plus. Néanmoins, globalement, un équilibre reste à trouver pour maintenir ce bâtiment jusqu'à la grosse rénovation.

Pour répondre aussi à l'équation que pose Marcel FELT, il ne s'agit pas non plus d'y mettre le moins possible jusque-là, mais il s'agit d'avoir une maîtrise des dépenses cohérente, sachant que nous

mettrons une certaine enveloppe pour la rénovation complète. Cela dit, tu as raison, le confort n'est pas au rendez-vous. Je pense que les agents sont les premiers à en être les victimes.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En tout cas, nous pouvons nous réjouir de cet investissement, parce que de toute façon, si nous n'investissions pas, il aurait fallu démonter ce bâtiment. En effet, il n'est plus du tout adapté ni au chaud ni au froid. Il ne l'a d'ailleurs jamais été, mais il ne l'est absolument plus.

Concernant le rapport n° 29, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve le lancement de l'opération et du concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe à trois au maximum le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée dans le rapport,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**30. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre – La City – Restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3**

Concernant le rapport n° 30, quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Je ne vois personne. S'il n'y a pas de volonté, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie pour la décision prise.

**Une seule liste a été déposée.**

| Titulaires                                                                                                        | Suppléants                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Gabriel BAULIEU<br>Mme Marie-Jeanne BERNABEU<br>Mme Lorine GAGLIOLO<br>M. Anthony NAPPEZ<br>M. Christophe LIME | M. René BLAISON<br>M. Marcel FELT<br>M. Sébastien COUDRY<br>M. Aurélien LAROPPE<br>M. Franck LAIDIE |

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation du bâtiment BB3 de la City.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**31. Rapport d'activité 2023 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération**

*Mme Marie-Jeanne BERNABEU (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme ZEHAFF.-** Le contrat de concession signé avec Keolis arrive à échéance au 31 décembre 2024 après 7 ans d'exécution. Les chiffres clés de ce rapport se rapprochent de ceux de 2019. Nous avons 177 voyages/habitant, contre 181 en 2019. Il n'y a pas eu d'évolution majeure dans l'offre de transport. En 2023, 0,88 % des kilomètres n'ont pu être réalisés, contre 12,55 % en 2020. C'est le meilleur résultat depuis le début du contrat. La vitesse commerciale évolue de façon positive pour la troisième année, puisque nous sommes à 18,08 km. Par rapport à la fréquentation, l'année 2023 confirme le retour à la normale. Par rapport à 2019, nous sommes à -1,1 % de fréquentation. Sauf des aléas en fin d'année, l'année 2024 devrait dépasser le record de 2019. La fréquentation augmente sur toutes les lignes, sauf sur les lignes 20 à 24 où la fréquentation est faible par nature.

Concernant les services à la demande, les services Ginko Access sont en légère hausse, les services Ginko Gare et Ginko Clinique ont rencontré peu de succès. En revanche, Ginko Hôpital progresse. Pour les P+R, leur fréquentation augmente, notamment Temis et Micropolis. Ils sont fréquentés en majeure partie par les actifs et les étudiants et utilisés du lundi au vendredi.

Par rapport aux autres services, le succès de Ginko Vélo se confirme. Les recettes sont en hausse de 7 % par rapport à 2022 et de 6,9 % par rapport à 2019. Cela confirme le succès des nouveaux canaux de vente, l'open paiement, la boutique en ligne et la nouvelle agence Ginko. Le taux de fraude est en baisse, à 9,5 % contre 11,2 % en 2022. Les objectifs de qualité des services effectués par le délégataire sont globalement atteints. Le parc de bus est de 115 véhicules avec 2 nouveaux bus électriques. La flotte GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) est passée à 100 % bioGNV. La flotte gasoil est à 100 % biocarburant HVO. En deux ans, la totalité de la flotte de bus de GBM a fait sa transition vers des carburants bas carbone. GBM a réalisé de nombreux investissements sur l'outil de production pour améliorer la performance et la qualité de service rendu aux usagers. Les études de maîtrise d'œuvre pour les voies de remisage qui doivent accueillir les nouvelles rames ont été achevées en 2023 et les nouvelles voies seront livrées en 2024. En 2023, les mouvements de grève ont eu peu d'impacts sur le service rendu aux usagers, si ce n'est les mouvements de grève nationaux. Le nombre de faits d'incivilité est en baisse de 39 % (85, contre 139).

Par rapport aux recettes et aux dépenses, les recettes encaissées sont supérieures de 62 000 € par rapport à l'objectif contractuel. Les dépenses d'exploitation s'établissent à 40 750 000 €. Le poste est en augmentation de 16 %, augmentation liée à celle du prix des énergies, celle du coût des énergies bâtimentaires et celle du poste de pièces détachées. Les charges de personnel représentent 59 % des dépenses d'exploitation. L'année 2023 est la première année qui n'a pas été impactée financièrement par les effets de la crise sanitaire, que ce soit du côté des recettes comme des charges. L'année est globalement positive avec une performance accrue du réseau pour les usagers. Ceci est renforcé par l'expérience acquise du délégataire pour gérer au mieux la production des services. Le résultat net de Keolis Besançon Mobilités est de 1 943 000 €, soit 4,7 % de son chiffre d'affaires. C'est le meilleur résultat du délégataire depuis 2018.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Avant le débat, s'il y a un débat, des discussions ou des échanges, je vous propose de regarder une petite vidéo.

*Une vidéo est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. Cette vidéo a été mise en place au moment des dix ans. Je pense qu'elle illustre bien le rapport d'activité. Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Y a-t-il des questions ?

**M. GRIMAITRE.-** Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste dire un mot et insister sur l'évolution positive de la fréquentation depuis 2019. Après avoir connu une baisse de la fréquentation en 2020 et 2021, les voyages comptables sont en hausse de 10 % entre 2019 et 2023. Sur cette hausse, nous pouvons dire que les étudiants en prennent une large part, puisqu'il y a un passage entre 2021 et 2023, de 3 602 000 à 6 265 000 voyages comptables, soit une hausse significative. Pourquoi une telle hausse ? Il y a non seulement l'offre de service que peuvent offrir le tram et les lignes de bus, mais il y a aussi la décision que nous avons prise en 2022, du passage du Pass 18-25 de 28 € à 16,80 € pour les étudiants et les apprentis de moins de 28 ans.

L'enseignement que nous pouvons en tirer est que lorsque nous agissons sur la tarification, nous augmentons la fréquentation, nous favorisons l'usage des transports en commun et nous adoptons une démarche écologique. De plus, par rapport à la population étudiante, nous tentons de répondre aussi en partie à la précarité qui est de plus en plus accentuée encore aujourd'hui en 2024. En conclusion, je nous invite peut-être à aller plus loin encore à l'avenir sur ce sujet.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FAGAUT.-** Merci aussi pour la présentation de ces chiffres. Effectivement, nous revenons à des chiffres d'avant Covid, 2019, même si nous avons toujours un peu ces incivilités et cette insécurité qui est présente, même si elle est en diminution. Je crois qu'il faut saluer aussi les évolutions. Merci, Gabriel, d'avoir répondu à ma question dans le film, parce que j'allais la poser. En octobre 2020, j'avais demandé d'améliorer encore le cadencement du tram. J'avais évoqué aussi un peu plus tard, en mars 2021 si je

ne dis pas de bêtise, cette opportunité à lancer et réaliser un autre terminus. Nous en avons trois aujourd'hui, j'avais proposé de le porter à quatre et j'avais identifié le secteur Brulard. Vous étiez aussi certainement dans cette réflexion. Nous avons cette étude d'opportunité qui avait été lancée l'année dernière. Je voulais savoir où nous en étions sur ces éléments, mais tu as répondu dans le film. Je ne sais pas quel calendrier est annoncé, mais il serait intéressant que nous puissions l'avoir sur ce quatrième terminus sur le secteur Brulard que nous appelions de nos vœux depuis un petit moment.

Ensuite, j'ai une autre question. J'aimerais savoir où on en est avec le délégataire, en tout cas dans notre perspective de DSP qui sera renouvelée, sur notamment la desserte de certains quartiers qui aujourd'hui, avec l'arrivée du tram, ont vu disparaître certains bus et certaines offres de service. Où en est-on dans cette réflexion ? Au même titre, Claude VARET évoque régulièrement une chose. A-t-on avancé sur ces bus thermiques de cœur de ville, qui aujourd'hui, à notre sens, doivent disparaître du cœur de ville pour être remplacés par d'autres alternatives certainement électriques ou autres ? A-t-on avancé notamment dans la perspective de la fin de la délégation pour pouvoir apporter une autre offre de service sur nos quartiers et sur le cœur de ville ?

**Mme ZEHAFF.-** Il y a des questions sur lesquelles je ne peux pas vous répondre. En effet, nous sommes en négociation par rapport au délégataire. C'est la même chose pour les lignes. Je ne peux pas vous répondre là-dessus. En revanche, s'agissant du quatrième terminus, si nous décidons d'aller là-dessus à l'issue de l'étude, normalement, il devrait voir le jour début 2026. Il y a encore des études et nous devons valider cela, puisque du coup, nous n'avons validé que les études en Conseil Communautaire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit d'une prise d'acte. Vous avez donc bien pris acte de ce dossier.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2023 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.**

### **32. Rapport d'activité 2023 des services périurbains du réseau GINKO**

*Mmes Catherine BARTHELET (2), Marie-Jeanne BERNABEU (1) et Marie ZEHAFF (1) et M. Gilbert GAVIGNET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme ZEHAFF.-** Par rapport aux lignes périurbaines, le marché de ces lignes se décompose en quatre lieux géographiques :

- les lots nord et l'est exploités par la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté ;
- le lot sud exploité par Keolis Mont Jura ;
- le lot ouest en cotraitance entre Keolis Mont Jura et Groperrin Tourisme Voyages (GTV).

Il y a également un lot de transport à la demande exploité par Transarc. Quelques adaptations mineures ont eu lieu sur le réseau en 2023. L'accent a été mis sur le confort avec une réflexion sur la végétalisation des points d'arrêt et sur le confort des conducteurs qui a été pris en compte avec une rénovation du local sanitaire sur le pôle de Micropolis. Le règlement des transports scolaires a été mis en place à la rentrée 2024 et l'intégration des services primaires dans le système d'exploitation et de billettique est en cours.

Par rapport aux chiffres clés, pour la première fois, la fréquentation est au-dessus de sa valeur d'avant la pandémie, en hausse de 12 % par rapport à 2022. L'offre de service du transport à la demande est aussi en hausse de 12 %. Nous avons autour de 7 000 abonnés sur le réseau périurbain pour un nombre de voyages de 1 751 300. Les validations périurbaines représentent 8 % du nombre des validations du réseau Ginko. Par ailleurs, 144 arrêts périurbains sont accessibles. Les charges d'exploitation s'élèvent à 9 063 138 €, en hausse de 9,5 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par une hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du marché. L'augmentation du nombre de courses de transport à la demande génère aussi des coûts supplémentaires. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 187 698 €, en baisse de 5 %. Cette baisse résulte du développement de l'appropriation par les usagers des canaux de vente tels que la boutique en ligne, les distributeurs automatiques et l'open-paiement. Il n'y a pas de risque financier sur ce marché.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au rapport n° 33.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

**33. SPL Mobilités BFC – rapport des élus administrateurs – 2023**

*Mme Catherine BARTHELET (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**34. Renouvellement de la convention relative à une tarification multimodale MOBIGO (ligne LR202)/GINKO sur le périmètre du Grand Besançon**

*Mme Marie-Jeanne BERNABEU (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention relative à la tarification multimodale MOBIGO (LR202)-Ginko,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée à la délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**35. Prolongation de la subvention pour l'achat d'un vélo ou vélo cargo à assistance électrique**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prolongation de la subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) sur 2 années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2026 inclus.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**36. Fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable – autorisation de signer l'accord-cadre**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **37. Intégration dans le Domaine Public Communautaire d'un barreau routier situé rue de Vesoul**

*M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ?

**M. LIME.-** Ce dossier nous interroge encore un peu malgré les précisions qui ont été envoyées. Le transfert de voie est toujours un sujet un peu délicat, parce qu'en règle générale, tout le monde a envie que ce soit le voisin qui s'occupe des voiries. Il me semble avoir vu il y a quelques mois la volonté du national de transférer une partie des voies sur le Département du Doubs, ce qu'il a refusé. Nous avons là un peu les mêmes interrogations. Nous avons l'impression que le Département a utilisé ce qui s'était passé rue de Vesoul pour pouvoir transférer cette voie. Aujourd'hui, nous avons des interrogations sur ce qui s'est passé. En effet, dernièrement, avec la cavité et les frais énormes qui ont pu être engagés, nous savons que nous sommes sur un domaine qui peut aussi se fragiliser sur l'intégralité de cette voie. Si c'est permis là, cela peut être permis ailleurs. Par conséquent, nous considérons que les engagements financiers du Département, en tout cas en termes de sécurité, ne sont pas suffisants. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce dossier simplement en termes de précaution.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est noté. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MICHAUD.-** Merci, Madame la Présidente. J'interviendrai sur deux choses. D'abord, je remercie les services de nous avoir complété un dossier que nous n'avions pas eu en bureau et j'avais bien demandé à ce que ce soit fait. En effet, j'ai parfois des difficultés à prendre une décision sans en connaître les tenants et les aboutissants, surtout quand on parle de finances. J'avais fait la remarque en bureau quant à la façon dont s'est fait ce transfert. En effet, c'était au cours d'une discussion entre les deux présidentes, celle du Département et celle de notre Communauté Urbaine, sans que les élus, au moins du bureau, soient concertés. Je pense que lorsque l'on est dans une communauté, bien que les travaux et le transfert se fassent sur la Ville, c'est une compétence du Grand Besançon. Il n'est pas normal que la présidente négocie seule sans en avoir informé au minimum le Bureau, sans avoir au minimum l'avis du Bureau. Même si aujourd'hui il me semble que les conditions de ce transfert sont raisonnables par rapport aux éléments qui nous ont été communiqués, il n'en reste pas moins qu'il y a une forme de procédure à respecter. C'est indispensable pour que notre collectivité puisse bien fonctionner. Pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce dossier.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. FELT.-** Je me suis posé une autre question. Faisons un peu de fiction. Imaginons que nous ne votons pas le rapport ce soir. Je ne sais pas quelle sera la position de tous les délégués communautaires, mais imaginons qu'il y ait un vote négatif, que faisons-nous ? Remet-on la chaussée en état ? Démonte-t-on les travaux ? A-t-on une réponse à cela ? Le Département peut être dans la même situation. En effet, la présidente mettra ce point au vote je ne sais pas quand. Imaginons cela. Quelle catastrophe s'imposerait à nous ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il n'y a pas de catastrophe. Il y a eu un trou, une remise en état. Les chiffres proposés le sont en termes d'évaluation de la remise en état, ce qui fait que dans ce transfert, le Département s'engage pour que la route soit dans l'état. À chaque transfert, cela se passe de cette façon. Il a été demandé ce que cela représentait. Il y a un engagement du Département dans ces conditions s'il nous la transfère. Si on ne nous la transfère pas, de toute façon, le trou étant de la responsabilité du Département, il était nécessaire que le travail soit fait. Cela ne changerait donc rien. C'est simplement que le Département garderait sa route.

**M. FELT.-** C'était juste une question. C'est un peu pour t'embêter aussi. *Rires.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est réussi, mais c'est amical.

**M. GUYEN.-** Je ne prends pas part au vote.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est noté sur la délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 14 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'intégration dans le réseau routier communautaire, de la totalité de la RD 572, du PR 0+000 au PR 1+222 sur la commune de BESANCON, soit un linéaire de 1 222 m, dans le cadre d'une procédure de cession du domaine public sans déclassement préalable,
- se prononce favorablement sur le classement de cette voie dans les voiries communautaires,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage une fois les prescriptions décrites dans la présente délibération réalisées par le Conseil Départemental.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 1

**38. Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur la commune de Cussey sur l'Ognon**

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**39. Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de requalification de la Grande Rue sur la commune d'Audeux (RD 70)**

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**40. Commune de Pirey – Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :
  - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport ;
  - o la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
  - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**41. Commune de Chatillon-le-Duc – Avenant n°1 à la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements**

*M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention entre le département du Doubs et GBM pour la réalisation de travaux d'aménagements dans la commune de Châtillon-le-Duc à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**42. Rue de Dole à Besançon – Avenant n°1 – Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - o **l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à la délibération,**
  - o **l'avenant n°1 à la convention financière jointe à la délibération relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**43. Commune de Besançon – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification n°12 – Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Veux-tu donner quelques éléments ?

**M. LAROPPE.-** Effectivement, quelques éléments rapides de modification sur la commune de Besançon qui porte notamment sur le jardin botanique place Leclerc. Comme vous le savez, une orientation d'aménagement de projet sera mise en place. L'objectif est de maintenir le bâtiment existant et de le rénover. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par l'État sur le sujet. Si vous êtes interpellés par des habitants, sachez que le bâtiment sera bien entendu maintenu. Le deuxième objectif est de faire passer une piste cyclable par derrière qui relierait la gare justement directement au rond-point de la Gibelotte en évitant de passer par la place Leclerc. Le deuxième point important concerne le déclassement d'une zone constructible en zone naturelle au niveau de Velotte, puisque nous sommes sur les collines de Besançon. L'idée est de préserver justement le paysage le long de la rivière, des collines et à proximité de la Citadelle. Nous reclassons cet espace en zone N.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci. S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°12 du PLU de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0



**44. Commune de Serre-les-Sapins – Modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme (PLU)  
– Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public**

**M. LAROPPE.-** Je ne vais pas être très long. Il s'agit d'une modification sur la commune de Serre-les-Sapins. L'objet de la modification concerne une procédure de simplification. Elle est engagée selon les différents points développés. Ce sont surtout des points mineurs. Je ne vais pas rentrer nécessairement dans le détail.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de la mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme de la commune de Serre-les-Sapins.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**45. Organisation d'une rencontre pour une forêt durable**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La parole est à Catherine BARTHELET.

**Mme BARTHELET.-** Merci, Madame la Présidente. Ce dossier est géré par la DST (Direction de Surveillance du Territoire) au titre des coopérations transfrontalières, mais il est bien sûr travaillé avec le service Environnement. Il s'agit d'organiser une rencontre pour une forêt durable le 15 novembre à Besançon. Elle réunira tous les grands acteurs de la gestion de la forêt dans le but d'activer particulièrement trois leviers :

- mieux mobiliser la recherche ;
- adapter la formation des acteurs et des professionnels aux nouveaux enjeux ;
- expérimenter de nouvelles façons de gérer la forêt de manière plus durable.

Vous connaissez tous les grands enjeux liés à la fois au stress hydrique, au scolyte, etc., ou aux monocultures par ailleurs. Le souhait est vraiment de pouvoir écrire, à l'issue de cette rencontre, une démarche partenariale qui s'inscrirait dans le temps et destinée à mieux se saisir de tous ces enjeux importants pour notre forêt qui est aussi conséquente sur notre territoire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Mme GAGLIOLO.-** Je voulais saluer l'organisation de cette rencontre évidemment dans le cadre de l'adoption du Plan Climat. Je ne suis pas revenu là-dessus, mais il y a eu toute une phase de consultation publique. En effet, je me suis déplacée dans les différents secteurs du Grand Besançon pour présenter le Plan Climat aux habitants et prendre leurs remarques et leurs retours. La question de la gestion de la forêt est un vrai sujet, un sujet dont nous parlons depuis le début du mandat avec vous. Vous m'avez régulièrement interpellée à différentes occasions sur ce sujet en me demandant ce que le Grand Besançon pouvait faire, sachant que la gestion de la forêt est une compétence communale. Néanmoins, nous avons régulièrement l'occasion de dire qu'il y a quand même un sujet territorial. De plus, ce sujet préoccupe les habitants. Je suis très heureuse que cette rencontre soit organisée.

Puisque je vous ai parlé de consultation publique, j'en profite pour vous dire que le lancement de la consultation publique nous a valu la venue de François GEMENNE sur le territoire. Il avait tenu une conférence d'une petite heure. Une captation vidéo de cette conférence a été mise en ligne il y a quelques jours sur les réseaux du Grand Besançon. Pour celles et ceux qui auraient trois quarts d'heure ou une heure à passer devant un écran à regarder cette conférence, c'était un moment vraiment passionnant, très éclairant. C'est un homme très agréable à écouter, que je vous invite tous à regarder.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Concernant la route de Vesoul, le dossier est passé en Conseil Départemental, me semble-t-il. Il a été adopté. Marcel, je te rassure.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur un point. Il y a des échanges évidemment entre les exécutifs. Il n'y a rien d'original, cela a toujours existé et c'est très bien. En revanche, je reviens en permanence devant les Bureaux. Par la suite, une décision est prise en Conseil Communautaire. Je le dis, car pour la RN57, les choses se passent exactement de la même façon. Avec Yves GUYEN, nous allons voir l'État. Nous reviendrons ensuite en Bureau pour vous donner les éléments dans lesquels nous nous trouvons. Nous sommes donc exactement sur les mêmes procédures. Chacun propose et les autres disposent.

**M. FELT.-** Juste pour préciser, ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, mais à Christophe LIME.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Non, mais j'en ai profité pour te rassurer et pour te donner des réponses en précisant que les procédures sont exactement les procédures habituelles.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'organisation par GBM d'une rencontre pour une forêt durable.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**46. Arc Horloger – Création de l'association franco-suisse visant à sauvegarder et transmettre les savoir-faire horlogers et en mécanique d'art inscrits à l'UNESCO**

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Vous avez des éléments sur table. Y a-t-il besoin d'une présentation ?  
Nathan SOURISSEAU.

**M. SOURISSEAU.-** Bonsoir à tous. Effectivement, nous avons deux slides à vous présenter, puisque nous sommes sur un temps fort de cette démarche. C'est un dossier que je suis et que nous suivons, et que j'ai eu l'occasion de vous présenter régulièrement depuis le début du mandat. C'est un dossier évidemment franco-suisse, dans la mesure où cette inscription à l'UNESCO nous a été délivrée le 16 décembre 2020. Ce travail avait été engagé dès 2016. Ce dossier avait été travaillé dans un premier temps par les Suisses, puis par le Grand Besançon qui avait rejoint la démarche du côté français, avec deux collectivités très investies que sont le Grand Besançon et le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger. Nous travaillons aussi beaucoup en lien avec eux sur tous ces sujets.

Sur toute la période qui s'écoule depuis 2020 jusqu'à ce soir, nous avons bénéficié de deux projets Interreg, donc des fonds européens qui nous ont accompagnés sur de nombreuses actions que vous voyez apparaître à l'écran. C'est typiquement la réalisation d'un site Internet, d'un agenda, l'élaboration d'une carte interactive des sites et musées, la préfiguration d'un observatoire, des forums de la formation organisés avec les professionnels. Ce sont donc de nombreux événements et actions portés par nos services ici au Grand Besançon, par des personnes au sein du Parc du Doubs Horloger et des professionnels en Suisse au sein de l'association Arc Jurassien. Ces trois acteurs en particulier travaillent beaucoup depuis sur le projet. Néanmoins, l'ambition et la volonté sont depuis le début de dire que ce label doit aussi vivre avec les acteurs de l'horlogerie, que ce soit les entreprises, les manufactures, les centres de formation, les musées.

Pour réunir tout ce monde, depuis le départ, l'objectif est de dire que nous créons, comme nous le faisons beaucoup un peu partout dans le cadre de projets UNESCO, une structure qui aura vocation à rassembler toutes ces forces. Lorsque nous sommes sur un dialogue franco-suisse, cette structure met forcément du temps pour être construite en termes de fondation. Néanmoins, nous y parvenons. Cela a pris un peu de temps. C'est l'objet de la délibération. Cette association, puisque c'est son statut, sera créée a priori le 6 décembre, dans très peu de temps. L'idée est de pouvoir délibérer en amont pour pouvoir y adhérer.

Cette association sera de droit suisse, avec son siège à La Chaux-de-Fonds, mais toujours avec du personnel à la fois en France à Besançon et en Suisse, avec une parité intégrale dans sa gouvernance, à 50/50 entre la France et la Suisse, mais au regard du coût de la vie et des disponibilités de financement, un financement aux deux tiers par la Suisse et au tiers par la France, ce qui nous amènera, au niveau du Grand Besançon, à délivrer un financement à hauteur de 10 000 €/an, en complémentarité

d'une valorisation de temps humain au sein de la Direction Stratégie et Territoire qui porte ce projet pour le Grand Besançon, avec de nombreuses actions qui vous sont décrites ici et qui viendront compléter, transformer cette ambition avec l'idée de dire que ce projet n'a pas vocation à être porté que par les collectivités, mais nous en donnons aussi les clés aux acteurs, donc à tout cet écosystème qui travaille sur l'horlogerie sur notre territoire, dont l'écosystème économique, culturel, touristique et politique. C'est donc bien l'objet de cette association que nous créons aujourd'hui.

C'est une étape importante. Nous commençons à voir la suite de tout cela. C'est donc l'objet de ce rapport que je vous propose de voter. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- S'il n'y a pas de question, je voudrais dire un mot. Ce serait bien que vous alliez voir l'équivalent de la CCI à Neuchâtel que j'ai rencontrée, car ils m'ont demandé s'il existait des instances qui permettaient de poser des questions. Visiblement, ils ne connaissent pas bien toutes ces instances. Ce serait bien que vous alliez les rencontrer. Dans la mesure où ils veulent partager des difficultés auxquelles nous sommes confrontées de façon assez équivalente, je leur ai dit que des associations et des instances s'étaient constituées pour travailler ensemble. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la création de l'association **ARC HORLOGER**,
- prend connaissance et se prononce favorablement sur le projet de statuts en vue de l'assemblée constitutive de l'association,
- autorise le versement annuel d'une cotisation prévisionnelle de 1 000 € et d'une subvention de 9 000 € au titre de l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**47. Désignation de représentants Grand Besançon Métropole au sein de l'association Arc Horloger**

*Mme Catherine BARTHELET (2) et M. Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- À partir du moment où nous nommons des représentants, devons-nous soumettre au vote ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans les instances de l'association, M. Nathan SOURISSEAU, en tant que titulaire et Mme Catherine BARTHELET, en tant que suppléante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

**48. Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Besançon dans le cadre de la déclaration de projet de l'opération d'aménagement Grette-Brulard-Polygone**

*Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

*Une présentation est projetée en séance.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il y a une présentation rapide par Aurélien LAROPPE.

**M. LAROPPE.**- Je vais faire une présentation rapide, car nous sommes sur une modification de PLU qui essaie de reprendre justement les tendances que nous sommes en train d'insuffler dans notre PLU. Je ne vais pas être trop long, tout le monde connaît ce site qui part de la rue du Général Brulard et qui comprend également une partie vers les militaires. Sur le petit point « a », comme vous l'avez vu

récemment, 52 logements sont en construction derrière la Cité Jean-Jaurès pour accueillir de nouveaux militaires. En effet, plus de 350 militaires viendront s'installer sur la ville de Besançon dans les prochaines années. Il y a également des travaux sur les écoles et les crèches aux alentours de ces espaces. Nous allons également travailler sur les pistes cyclables rue de Dole et rue de la Grette. Enfin, un point important explicité dans ce Conseil Communautaire concerne le travail sur le réseau de chaleur qui viendra desservir tous les bâtiments du quartier.

Vous avez ensuite une première perspective sur la partie anciennement des 408 et la partie Brulard. Une nouvelle chaufferie va émerger sur ce site. Tous les bâtiments seront chauffés avec ce réseau de chaleur. Nous aurons également une zone importante d'espaces verts déjà préverdée avec des arbres qui ont dû être et déjà été plantés. L'objectif était de planter les arbres avant de mettre les bâtiments pour faire en sorte que lorsque les habitants arrivent, il y ait déjà des arbres de taille importante et une végétation importante pour le bien-être des futurs habitants et le côté agréable. Comme vous le voyez, de nombreux nouveaux logements seront prévus (200 sur la partie Brulard et 200 sur la partie de Grette). Par ailleurs, comme évoqué très justement juste avant, un nouveau terminus du tram viendra se développer sur cette partie. L'objectif est d'avoir plus de densité et de fréquence sur notre centre-ville pour le tram et de renvoyer vers la partie est, notamment vers Chalezeule, une densité de tram plus importante que ce qu'elle est actuellement. C'est vraiment un point important.

Bien entendu, nous gardons la Maison de Quartier sur ce site et nous nous appuyons sur un corridor vert important qui passera à travers les différents parcs en s'appuyant sur la butte du Rosemont et qui partira plus au nord vers Polygone. Le corridor écologique est ici développé dans son ensemble. Il s'appuie grandement sur la butte du Rosemont et d'autres espaces existants, notamment à côté de la Cité Jean-Jaurès. Une gestion globale sera pensée. Des sites de stationnement seront prévus. Il n'y aura pas de stationnement au pied de tous les immeubles. Il y aura du stationnement pour tous, mais il sera mutualisé pour justement garder un maximum d'espaces verts sur ce site et pour garder des espaces de jardin individuel pour les habitants des rez-de-chaussée.

Nous avons travaillé sur différentes thématiques que je vais vous exposer rapidement. Nous souhaitons — et je sais que c'est un vœu cher à notre premier vice-président lorsque nous parlons du PLUi — bien entendu parler non seulement du nombre d'hectares que nous développons, mais aussi de la qualité des logements et des projets que nous développons, ce qui est aussi important que le nombre d'hectares que l'on donne à chaque commune pour leurs projets d'habitats. En premier point, il s'agit systématiquement d'obliger les promoteurs qui viendront sur ce site à développer des projets et des logements traversants pour deux raisons, d'abord pour une question de lumière. En effet, dans un logement traversant, la luminosité durera toute la journée. La deuxième raison concerne la ventilation, notamment lors des chaleurs d'été, la ventilation naturelle étant beaucoup plus puissante et permettant de faire baisser la température des bâtiments.

La cuisine est un lieu dans lequel on passe beaucoup de temps dans les appartements et les maisons. C'est notamment, hormis la chambre où l'on dort, le lieu où l'on passe le plus de temps lorsque l'on est éveillé. Nous avons donc souhaité que toutes les cuisines soient en premier jour, c'est-à-dire que la lumière naturelle éclaire la cuisine. Par ailleurs, nous voulons que 25 % de la surface habitable soit en ouverture de façade, c'est-à-dire que si vous avez un appartement de 100 m<sup>2</sup> au sol, vous aurez 25 m<sup>2</sup> de fenêtres. La lumière naturelle est un point important. En effet, de nombreuses études psychosociologiques existant sur ce sujet montrent qu'avoir une lumière naturelle relève du bien-être des habitants. Cela représente également une économie sur le coût de la lumière artificielle.

Les deux points suivants vont ensemble. Nous souhaitons que tous les logements aient un espace extérieur, c'est-à-dire pour les personnes dans les étages, un balcon ou une grande terrasse et pour les personnes en rez-de-chaussée, un jardin en pleine terre. Nous voulons également que des rangements soient disponibles pour tous les logements, se substituant à une cave ou à un garage que l'on peut avoir en maison individuelle.

S'agissant des trois derniers points, nous voulons des parties communes généreuses et éclairées naturellement, ce qui est un point important. Nous ne voulons pas que les habitants passent dans des sas qui peuvent être parfois lugubres dans certaines constructions. Dans notre cas, elles seront toutes éclairées naturellement. Nous voulons que l'accueil des vélos se fasse également au rez-de-chaussée, sécurisé et éclairé naturellement. Nous voyons que les gens mettent de plus en plus d'argent pour acheter leur vélo, notamment des vélos électriques. Nous voulons donc absolument qu'ils soient

sécurisés et qu'ils se situent sur les parcours du quotidien, c'est-à-dire que vous n'ayez pas 100 m à parcourir pour récupérer votre vélo. Nous voulons que cela soit systématisé. En dernier point propre à ce projet, il y aura un espace commun dans chaque immeuble, par exemple pour bricoler ou autres. C'est souvent un des défauts que l'on peut retrouver lorsque l'on achète un appartement. Souvent, il n'y a pas de local commun. Dans tous les immeubles, il y aura justement des locaux communs partagés pour différentes activités.

Enfin, nous souhaitons une enveloppe thermique qui aille sur des réglementations en avance sur leur temps, à minima 2028, voire 2031, ce qui signifie que lorsque les logements sortiront, ils seront encore plus performants que les normes auxquelles ils seront soumis. C'est vraiment un point important. En effet, certains logements sur notre territoire sortent encore malheureusement sur des permis assez anciens, en RT2012. Nous demandons justement d'être sur des normes 2028 à minima. Concernant la question acoustique, nous voyons que la maison individuelle a une grosse force. Vous êtes peu gênés par vos voisins en termes acoustiques. Bien entendu, cela arrive le weekend dans certains cas, par exemple à cause d'une tondeuse, mais quotidiennement, c'est un peu moins fort qu'en appartement. Nous avons donc demandé aux promoteurs qu'ils aient une gestion acoustique de très haute qualité pour ne pas entendre les voisins et pour que justement, le logement intermédiaire et collectif soit attractif comme une maison individuelle. Nous souhaitons également un suivi sur la qualité de l'air et les stratégies de ventilation pour avoir une qualité de l'air excellente dans le logement, toujours en lien avec la santé de nos habitants.

Je ne vais pas être très long, mais c'est une première perspective du projet que nous vous proposons sur la partie Brulard, qui va regrouper 200 logements. Nous sommes accompagnés par trois architectes et deux promoteurs sur ce site. L'ensemble des bâtiments sera construit 100 % en bois, dont plus de la moitié en bois des Vosges. Nous donnons ensuite un exemple de cœur d'îlot, de ce à quoi cela pourrait ressembler. Comme vous le voyez, les voitures sont garées en périphérie, ce qui nous donne des cœurs d'îlot très végétalisés et laissés pour différents espaces, que ce soit pour jouer, se déplacer. Il s'agit également de faire en sorte que les parents qui viennent habiter sur ce site soient rassurés s'ils laissent sortir leurs enfants en pied d'immeuble. Nous aurons différentes hauteurs de bâtiment, avec des bâtiments un peu plus hauts. Certains habitants auront une vue sur la Citadelle, sur Chaudanne ou sur Rosemont. Il y aura également des bâtiments un peu plus petits qui vont ressembler à des maisons de ville.

Nous avons donné quelques exemples visuels de ce à quoi cela pourrait ressembler. Nous allons travailler également pour les personnes à mobilité réduite afin que toutes les sorties, que ce soit en balcon ou en rez-de-chaussée, soient de même niveau et qu'il n'y ait pas de seuil pour sortir sur le balcon, pour que les personnes à mobilité réduite profitent de leur balcon comme tout le monde. Par ailleurs, notre population vieillit. Quelqu'un qui achète un appartement et qui reste un certain temps dedans pourra toujours utiliser facilement son balcon.

Je vais passer rapidement sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ce projet relevant d'une Déclaration d'Utilité Publique. Nous avons besoin de logements sur Grand Besançon Métropole. Ce projet dans sa globalité va permettre de construire 600 logements. C'est pour répondre aux besoins des familles, de nos habitants, des personnes plus âgées ou des étudiants sur leur capacité à se loger. C'est une dernière perspective du projet que je vous propose. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

**M. FAGAUT.**- Merci à vous. Merci pour la présentation. Il est vrai que nous avons déjà débattu au sein du Conseil Municipal et je ne le referai pas ici, parce que nous avons une approche légèrement différente. Je pense qu'aujourd'hui, nous devrions être plutôt en phase de construction bien avancée si nous avions différencié les lots plutôt que de tout faire d'un seul tenant. C'est ce qui nous a opposés dans le débat, mais peu importe. Je voudrais vous poser une question que j'avais déjà posée il y a un an. Je vous avais interrogé sur le coût et le montage pour la collectivité dans le cadre de la construction des parkings en silo. Vous ne m'aviez pas apporté de réponse à ce moment-là, il y a plus d'un an. Un an plus tard, alors que c'est une mission de la SPL, nous ne voyons toujours rien venir, il n'y a pas de précision dans ces informations. Je voudrais que vous puissiez apporter des éléments sur ce sujet.

Par ailleurs, en regardant la démarche, quelque chose m'a interpellé. Aujourd'hui, personne ne s'est rendu aux permanences du commissaire-enquêteur et personne n'a consulté le registre d'enquête. Cela m'a donc interpellé sur l'intérêt que les Bisontines et les Bisontins portaient sur ce projet. Avez-vous des réponses à cela ?

**M. LAROPPE.-** S'agissant de la différenciation des lots, justement, nous écoutons tous les conseils qui sont bons à prendre. Les lots sont bien différenciés. Comme vous avez pu le voir sur les slides, le lot 1 concerne la partie Brulard, le lot 2 sur la partie anciennement des 408/Grette viendra plus tard, plutôt sur 2029, et il y aura un lot 3 plutôt vers 2030 sur Polygones. La différenciation des lots a donc bien été faite et nous aurons des habitants dans ces logements dès fin 2026 pour un projet lancé en 2022. En termes d'urbanisme, lancer un projet en 2022 pour avoir des habitants en 2026, c'est franchement rapide.

S'agissant du coût des parkings en silo, notre SPL Territoire 25 travaille en ce moment sur le sujet. Cette question est importante. Nous reviendrons vers vous avec les différents éléments, parce que pour le moment, nous n'avons pas toutes les études. Cela étant, je tiens tout de même à répondre plus précisément à votre question, car elle est importante. Sur le coût des parkings en silo, l'idée est de dire que la collectivité vient justement travailler sur ces parkings en silo avec sa SPL. En effet, dans les questions d'habitat, aujourd'hui, c'est très compliqué d'acheter. Les taux sont élevés. Sur la ville de Besançon, les rémunérations peuvent être moyennes par rapport à d'autres collectivités. Par conséquent, c'est compliqué d'acheter pour nos habitants. L'idée est donc de dire à nos habitants « achetez le logement et nous vous accompagnerons sur le stationnement » avec différentes modalités que je pourrai vous réexpliquer lorsque l'étude sera terminée. L'idée est de dire aux habitants « mettez la somme que vous pouvez globalement financièrement sur votre logement, car c'est plus important d'acheter un logement qu'une place de stationnement, et nous vous accompagnerons sur la question du stationnement ». Je ne vous indique pas de coût à l'heure actuelle, l'étude étant en cours, mais c'est vraiment l'idée que nous avons. Nous invitons les futurs habitants à mettre leur argent dans du logement plutôt que dans du stationnement.

Enfin, sur la question du commissaire-enquêteur, il se trouve que nous avons fait différentes enquêtes publiques. Ce n'est pas la première sur Grette-Brulard. Pour certaines, nous avons fait des déambulations il y a deux ans. De nombreux habitants ont participé. En revanche, vous avez parfaitement raison concernant cette dernière enquête publique. Rien n'a été écrit au registre. Nous pouvons dire justement que dans la mesure où il y a eu de nombreuses participations avant, peu de personnes sont venues. Néanmoins, je tiens à dire qu'hier soir, une réunion publique sur la ville de Besançon a réuni plus de 100 personnes qui avaient un intérêt assez fort sur le projet. Je préfère avoir des personnes présentes aux réunions publiques que des questions écrites dans un registre. Je trouve cela plus sympathique pour les échanges, et pour les habitants, écrire dans un registre n'est pas ce qu'il y a de plus sympathique. Merci.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est vrai. D'ailleurs, les bureaux d'études qui étaient présents, architectes, paysagistes, etc., ont tous dit à la fin qu'ils étaient impressionnés justement par l'engagement et l'intérêt des gens, car ils les voient revenir assez régulièrement. En même temps, nous avons un renouvellement, c'est-à-dire que des gens ont posé beaucoup de questions lors des premières réunions. Ensuite, elles sont venues entendre, écouter, et hier soir, il y a eu beaucoup de questions. Mais nous voyions un public en train de se projeter. C'est vraiment intéressant de voir comment ils se projetaient sur ce dossier, car nous avons vu que chacun posait ses questions en disant comment ils se verraient bien à tel endroit, dans tel logement, etc. Nous nous disons plutôt que lorsque personne ne va sur l'enquête publique, jusqu'à preuve du contraire, cela signifie que personne ne s'oppose à ce projet, ce qui montre une certaine rareté. Je le dis quand même, parce qu'en général, c'est plutôt l'inverse. Nous avons plutôt des gens qui vont sur des enquêtes publiques pour poser des questions, en position de crainte, etc.

Je trouve qu'il y a ici une très belle réussite dans la démarche participative depuis le début. J'espère que nous continuerons bien ainsi sur l'ensemble de nos projets urbains qui auront tous des caractères bien singuliers et particuliers et qui correspondront — j'en suis sûre — à des désirs différents, parce que l'on ne pense pas la façon d'habiter de façon identique. Cela dit, une chose est certaine : c'est bien aussi un profil de famille auquel nous devons répondre. C'est un enjeu important pour la Ville. Je parle de familles de tous niveaux de rémunération, ce qu'il faut préciser, car c'est très important. Nous avons besoin d'avoir de nouveaux quartiers avec une belle mixité. Si nous avons répondu à toutes vos

questions, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté approuve la proposition de mise en compatibilité du PLU Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 7

#### **49. SEM Sedia – rapport des élus administrateurs**

*Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, dans les instances de la SEM Sedia.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

#### **50. SPL Territoire 25 – rapport de l' élu administrateur**

*Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ?

**M. BODIN.-** Je voudrais simplement faire une remarque sur ces rapports qui concernent l'activité de l'année 2023. Nous les votons au mois de septembre. Je fais la remarque chaque année. Je trouve cela très tardif. Il faudrait tout de même essayer de les présenter avant l'été, à mon avis, même si c'est difficile. Parler ce soir de l'activité de l'année 2023 d'une telle structure n'a pas vraiment de sens.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Dans tous les cas, il s'agit d'un rapport. Nous sommes bien d'accord. Comme tous les rapports, cela nécessite de rassembler un certain nombre d'informations, que les exercices soient terminés, etc. Nous connaissons bien tous ces éléments et tu les connais bien, puisque tu les as vécus dans le mandat précédent. Nous aimerions tous, je pense, que ce soit plus près de l'actualité, mais c'est compliqué pour les services. Je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 de l'élue représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

#### **51. Attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Veux-tu le présenter ?

**M. ORY.-** Nous avons déjà voté la subvention dans le cadre de la DM2.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce n'est pas la même chose. Veux-tu présenter les éléments ?

**M. ORY.-** Très rapidement, cela concerne la construction d'un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> par l'association Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC) et la déconstruction d'un bâtiment de même surface qui est obsolète. Ce bâtiment de 200 m<sup>2</sup> comporte plusieurs salles d'accueil et permet de développer de nombreuses activités à destination de tout public. Il est à noter aussi que les employés en insertion, handicapés ou non, participeront éventuellement à l'ouvrage dans le cadre de leur formation. La Fondation de France Croppet apportera 550 000 €. Par ailleurs, sont sollicités :

- la CAF pour 150 000 € ;
- le Conseil Départemental du Doubs pour 300 000 € ;
- la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour 100 000 € ;
- la Ville de Besançon pour 100 000 €.

Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer sur l'attribution de cette subvention, sachant qu'elle pourrait être payée en deux fois, 50 000 € à la signature de la convention et 50 000 € à la fin des travaux. Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet de 100 000 € et sur l'échéancier de versement proposé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet de 100 K€ et sur l'échéancier de versement proposé, sous réserve du vote des crédits en Décision modificative.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## **52. Approbation du schéma intercommunal de développement de la lecture publique**

*Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise en œuvre du schéma intercommunal de développement de la lecture publique sur le territoire de GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 6

## **53. Renouvellement de la convention de mise à disposition des conservateurs d'Etat des bibliothèques auprès de Grand Besançon Métropole**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à approuver cette proposition de mise à disposition de deux conservateurs d'Etat des bibliothèques et à signer la convention et les actes afférents.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## **54. Subvention à l'Amicale cycliste Bisontine**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Bien.



A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 35 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de cyclo-cross.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Amicale Cycliste Bisontine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**55. Dispositif « Solidarité Eau » - Conventionnement avec le Département du Doubs 2024-2025-2026**

*M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il une présentation, Christophe ?

**M. LIME.-** Non.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'application des conditions de mise en œuvre de la convention, dans le cadre de la convention « Solidarité Eau »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec le Département du Doubs, la convention « Solidarité Eau ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**56. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2023**

**M. LIME.-** Vous avez le rapport avec vous. Je vais indiquer trois éléments importants. Nous sommes dans la prospective de ce que nous avons fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Rappelez-vous, lorsque nous avons transféré la compétence. Nous tenons donc à tous les éléments par rapport à cela. Nous sommes même légèrement au-dessus en termes d'investissement. C'est possible que nous le repoussions légèrement tout particulièrement sur les problématiques d'eau, que ce soit sur les dessertes ou sur des problématiques de qualité sur lesquelles nous devons travailler assez rapidement. Il y a deux chiffres importants. Pour le premier, nous devons nous en réjouir très fortement. Je veux parler de la baisse de la consommation d'eau, puisque nous baissions de 4 %. En revanche, cela fait une baisse, avec d'autres enjeux, de 7 % sur les recettes d'eau et de 5 % sur l'assainissement, ce qui est un peu plus délicat.

Nous aurons donc à en rediscuter, parce que je vous rappelle que les services d'Eau et d'Assainissement doivent équilibrer les comptes. Avec une diminution de 7 % avec une inflation de 4, nous pourrions agir sur la gestion interne, mais cela ne suffira pas. Mais c'est notre paradoxe. Nous devons aller sur la baisse de la consommation en ayant des investissements de plus en plus conséquents sur les problématiques de qualité, d'assainissement en ayant de moins en moins de moyens, sans peser ou en pesant le moins possible sur nos usagers. Néanmoins, cela fera partie du débat d'ici la fin de l'année dans les comités de secteur avec une présentation des tarifs. J'ajoute qu'avant la fin de notre mandat, hormis ceux qui sont encore en délégation de service public, nous visons le tarif unique pour tous les usagers de GBM, ce sur quoi nous nous étions engagés. Je trouve que c'est une belle réalisation à l'intérieur de notre mandat, parce que c'est un travail collectif de l'ensemble de nos collectivités, que ce soit la plus grande comme la plus petite.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau potable et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**57. Convention de partenariat technique et financier entre la Fédération du Doubs pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) et GBM dans le cadre d'une étude piscicole pour déterminer l'impact du système d'assainissement de Besançon sur le milieu récepteur**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation de la convention avec la Fédération du Doubs pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**58. Avenant n°11 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°11 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°11 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**59. Avenant n°1 à la convention de prestations avec la commune de Vaire pour la réalisation de missions techniques en eau potable et en assainissement**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de prestations avec la commune de Vaire pour la réalisation de missions techniques en eau potable et en assainissement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**60. Avenant n°4 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement de la commune de Saint-Vit entre la Société de distribution Gaz et Eaux et Grand Besançon Métropole (GBM)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve l'avenant n°4 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement entre Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement entre Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**61. Haltes fluviales communautaires : autorisation de signature du marché de prestations de gestion**

*M. Jean-Hugues ROUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer le marché de prestation de gestion des haltes fluviales communautaires retenu par la commission d'appel d'offres.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**62. Enseignement Supérieur et Recherche – Adhésion de GBM à l'Etablissement public de coopération culturel ISBA**

*MM. Patrick AYACHE (1), Sébastien COUDRY (1) et Yves MAURICE (1), Gilles ORY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'EPCC ISBA au titre de sa compétence enseignement supérieur et recherche dans les conditions prévues par les statuts,
- approuve les statuts de l'EPCC ISBA,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ces statuts, ainsi qu'à désigner les deux représentants titulaires de GBM au Conseil d'administration de l'ISBA, ainsi que leurs suppléants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

**63. Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association French Tech BFC**

*MM. Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est la preuve que nous nous intéressons à notre dynamique territoriale. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'adhésion gratuite de Grand Besançon Métropole à l'association French Tech BFC,
- se prononce favorablement sur la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole pour siéger au sein de l'association French Tech BFC, Monsieur Nicolas BODIN en tant que représentant titulaire et Monsieur Sébastien COUDRY en tant que suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**64. Actions recherche et innovation – Soutien au programme d'actions de la convention territorialisée porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2024**

*Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions de la convention territorialisée 2024 PMT-GBM à hauteur de 65 000 € sous forme de subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

**65. Actions recherche et innovation – Fonds régional pour l'innovation – Soutien au projet de la société E2SP**

*Mme Marie-Jeanne BERNABEU (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des interventions ?

**M. COUDRY.-** Nous évoquons tout à l'heure la nécessité vitale de l'économie pour le territoire. L'enseignement supérieur et la recherche sont tout aussi vitaux pour l'économie à haute valeur ajoutée et pour l'attractivité du territoire. Tout comme le sont l'Université, les étudiantes et les étudiants qui occupent une place importante dans la population bisontine et grand bisontine.

Je voulais mettre en lumière le nouveau classement du magazine L'Étudiant des meilleures villes étudiantes en France. Il est très bon cette année pour Besançon, puisque nous occupons désormais la 6<sup>e</sup> place sur 47 villes universitaires. Je rappelle que nous étions classés à la 21<sup>e</sup> place en 2022, que nous étions montés à la 11<sup>e</sup> place en 2023. Parmi les points forts retenus, il s'agit de la densité d'offres de formation, de l'offre de santé, de l'offre de logements, de la part d'étudiants nationaux et internationaux au sein de la population et de l'offre culturelle. Bien sûr, ce classement est cohérent avec l'ambition collective de Grand Besançon Métropole que nous portons pour l'enseignement supérieur et la recherche. L'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante sont un champ d'actions multipartenariales, d'où la nécessité de partager un diagnostic et un plan d'action commun pour consolider nos positions et pour les amplifier.

À ce titre, vous pourrez trouver en ligne le nouveau schéma territorial de la vie étudiante de l'UBFC (Université de Bourgogne-Franche-Comté), du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec des actions par ville, auquel nous avons

apporté toute notre contribution, à l'instar des étudiants, puisqu'ils ont été 10 000 à retourner des questionnaires. Nous continuerons donc dans ce sens afin d'être le plus efficaces et le plus fins possible.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 26 500 € à l'égard de la société E2SP.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**66. Association Culture Action – Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour le programme d'animation de l'année 2024**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 53 000 € pour 2024,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**67. Base d'Osselle : redevance pour une activité de commerce ambulant de restauration rapide les lundis de juillet et août**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant de la redevance de 90 euros pour les 2 mois de l'été pour une activité de commerce ambulant de restauration rapide venant compléter l'offre des restauration le jour de fermeture.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**68. SEM Aktya – rapport des élus administrateurs – 2023**

*Mme Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (2) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, au conseil d'administration de la SEM Aktya.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

**69. SPL AER - rapport de l' élu administrateur – 2023**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **70. Rapport d'activités CSP 2023 Boutique de Gestion des Entreprises (BGE)**

*Mme Julie CHETTOUH (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit ici de prendre acte. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Nous sommes là aussi sur un élément majeur de notre écosystème de l'économie. Je tiens tout de même à le signaler.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2023 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.**

#### **71. CSP Camping Besançon – Chalezeule – Solidarité Doubs Handicap Rapport annuel 2023**

*M. Jean-Hugues ROUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit ici de prendre acte. Nous prenons donc acte.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.**

#### **72. Action Cœur de Ville – Proposition d'avenant n°2 à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain**

**Mme BAEHR.-** Ce dossier concerne l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) de Besançon, mais il doit passer devant le Conseil, GBM nous déléguant sa compétence « habitat » dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville signé en 2018 par GBM, la Ville de Besançon et Saint-Vit, une OPAH-RU a été mise en place sur une partie du centre-ville de Besançon en septembre 2020 pour une durée de cinq ans. L'OPAH-RU est composée de deux volets. Vous avez d'abord le volet incitatif sous forme d'aides à l'amélioration de l'habitat. Le deuxième volet est coercitif. Lorsque des biens vacants ou fortement dégradés sont détectés, la collectivité, en lien avec son opérateur, a les moyens de les remettre sur le marché. Après plusieurs années de mise en place et d'échanges avec les habitants, il a été constaté un besoin d'amélioration du dispositif pendant la durée restante de l'OPAH-RU.

Un avenant à la convention de l'OPAH-RU vous est donc proposé ce soir, avec des objectifs multiples :

- permettre à l'OPAH-RU de s'adapter par rapport aux besoins des habitants ;
- augmenter la lisibilité de cette OPAH-RU auprès des habitants ;
- lancer des démarches coercitives sur des adresses vacantes depuis longtemps et/ou fortement dégradées.

Vous trouverez en annexe de ce rapport la liste des aides incitatives revues. Par exemple, nous avons créé une aide sur les travaux des parties communes ou pour la rénovation des escaliers extérieurs, ou encore un bonus pour l'isolation des façades.

Nous avons également créé quatre cibles pour les aides :

- les monopropriétaires ;
- les copropriétaires ;
- les propriétaires bailleurs ;
- les propriétaires occupants.

Les objectifs globaux ainsi que les montants des subventions ont été revus proportionnellement à la durée restante de l'OPAH RU.

Enfin, la validation d'un périmètre pour la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) vous est également proposée, ainsi que la mise à jour de la liste des adresses du volet coercitif. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le contenu de l'avenant n°2,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH RU.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **73. Renouvellement de la délégation des aides à la pierre – passage en délégation de type 3**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe de renouvellement en type 3 de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour le logement locatif social et l'amélioration du parc privé,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à demander le renouvellement de la convention en type 3 au Préfet du Doubs,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de délégation et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **74. Contrat de Ville – Dispositif de Tranquillité Résidentielle – Convention Pluriannuelle entre les Bailleurs Sociaux représentés par Loge.GBM, la Ville de Besançon, l'Etat et Grand Besançon Métropole**

*Mmes Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (2), René BLAISON (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la reconduction du partenariat avec les bailleurs sociaux autour du dispositif de tranquillité résidentielle,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante annexée à la délibération,
- accorde une subvention de 35 100 € à Loge.GBM en tant que coordonnateur du groupement de commande.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

**75. SEM LOGE.GBM – Rapport des élus administrateurs - 2023**

*M. Yannick POUJET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, dans les instances de la SEM Loge.GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

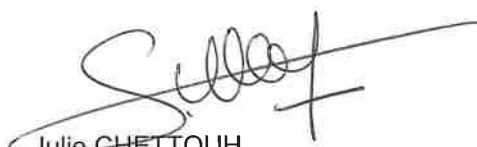
Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Je vous propose de passer au moment convivial. Le prochain rendez-vous est fixé au jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH  
Conseillère Communautaire

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon